

RAPPORT DE GESTION

2020





INDEX

4 2020 APERÇU FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

10 STRATÉGIE

- 10 MISSION ET OBJECTIFS DE SIFEM
- 11 IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT – COMMENT SIFEM FAIT LA DIFFÉRENCE ?
- 12 PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS 2018-2020
- 12 COOPÉRATION DE SIFEM AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT

14 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- 14 CADRE JURIDIQUE DE SIFEM
- 14 STRUCTURE D'ENTREPRISE
- 15 GOUVERNANCE ET ACTIONS POLITIQUES
- 16 COURTS PROFILS BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SIFEM
- 18 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

20 PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

- 20 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS
- 22 CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE
- 24 ÉVALUATION
- 24 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
- 26 EFFETS DE CHANGE

27 GESTION DU RISQUE

28 RÉSULTATS FINANCIERS

- 28 RÉSULTATS DE SIFEM POUR 2020
- 30 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS
- 30 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES CO
- 30 REMARQUES FINALES

RAPPORT FINANCIER

33 2020 – COMPTES ANNUELS – IFRS

65 2020 – COMPTES ANNUELS – CODE DES OBLIGATIONS SUISSE

ANNEXE

78 ANNEXE 1 : RÉSULTATS DE PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS POUR LA PÉRIODE STRATÉGIQUE 2018-2020

84 ANNEXE 2 : GESTION DES RISQUES

91 GLOSSAIRE

92 LISTE DES ABRÉVIATIONS

2020 APERÇU FINANCIER

	2020	2019
CHIFFRES OPÉRATIONNELS en M USD		
Engagements et cash-flows		
Total des engagements réalisés à ce jour	1'146,7	1'059,3
Total des engagements actifs	883,6	839,0
Engagements de capital non appelé	247,4	240,3
Capital libéré cumulé à ce jour	887,9	820,2
Reflux cumulés reçus à ce jour	648,0	596,3
Cash-flow net cumulé à ce jour	-239,9	-223,9
Nouveaux engagements d'investissements	85,6	104,5
Reflux d'investissements	51,7	56,5
Évaluation du portefeuille d'investissement		
Valeur résiduelle	420,0	420,5
Taux de rendement interne (%)	5,2 %	6,0 %
Valeur totale sur capital libéré (%)	120 %	124 %
Financement privé mobilisé		
Total engagements d'investisseurs privés (clients d'Obviam)	173,6	113,5
Nouveaux co-investissements d'investisseurs privés	17,0	0,0

85,6
M USD
NOUVEAUX ENGAGEMENTS
D'INVESTISSEMENTS

ÉTATS FINANCIERS

en M CHF

Résultats annuels		
Résultat opérationnel net	-17,2	16,0
Résultat opérationnel	-28,6	5,1
Perte totale de la période	-28,6	5,1
Bilan		
Total bilan	616,9	643,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209,9	217,2
Encaisse disponible pour de nouveaux investissements	-8,7	-15,5
Actifs financiers	386,9	407,2
Fonds propres	584,1	628,8
Ratio de fonds propres (%)	94,7 %	97,7 %

386,9
M CHF
ACTIFS FINANCIERS

Remarque : les chiffres opérationnels sont présentés en USD, la devise (de base) fonctionnelle dans laquelle sont tenus les comptes de SIFEM. Les états financiers sont convertis dans la devise de présentation CHF à la fin du rapport. Chiffres des résultats annuels et du bilan conformément aux normes comptables IFRS ; évaluation du portefeuille d'investissement basée sur des données reportées au 30 septembre 2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

AVANT-PROPOS DE JÖRG FRIEDEN



Chères lectrices, chers lecteurs,

La pandémie de COVID-19 a précipité l'économie mondiale dans sa pire récession depuis la grande dépression des années 30. Le choc a bouleversé les chaînes logistiques, fait plonger le commerce mondial et le prix des marchandises et multiplié les pertes d'emploi à un niveau record. En l'absence de filets de protection sociale à grande échelle, les populations et les entreprises des marchés émergents et des pays en développement paient un lourd tribut social et économique à cette crise. Dans ces pays, la crise aura probablement exposé plus de 100 millions de personnes à la pauvreté extrême durant la seule année 2020, surtout en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Exogène et soudaine, elle a modifié le profil de la pauvreté mondiale en précipitant des millions de travailleurs dans la pauvreté. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que près de 255 millions d'emplois à temps plein ont déjà été perdus en 2020, ce qui anéantit une grande partie de ceux créés au cours de la dernière décennie dans les pays en développement.

Les événements qui se sont produits depuis le début du printemps 2020 constituent un choc structurel majeur qui affecte sévèrement le portefeuille de SIFEM, l'Institution financière de développement (IFD) créée par la Confédération suisse, qui a pour mission d'apporter des financements sur le long terme à des entreprises privées des marchés émergents et des pays en développement, en vue de créer des emplois et réduire la pauvreté.

Le résultat opérationnel de SIFEM a souffert en 2020 et accuse une perte de CHF 28,6 millions. Ce résultat négatif reflète principalement des baisses de valorisation sur le marché des actifs de SIFEM. Il devrait se redresser au moins en partie avec la reprise attendue de l'économie mondiale.

SIFEM a réagi promptement à la crise. Elle a cherché à préserver la valeur de ses actifs et leur impact sur le développement, tout en continuant à investir dans

de nouveaux projets. Elle a apporté des liquidités d'urgence à certains de ses partenaires ainsi que des conseils ciblés et une assistance technique afin de préserver les effets sur le développement de ses précédents investissements. Elle s'est également associée à d'autres institutions européennes de financement pour constituer une plateforme de financement consacrée à la lutte contre le COVID-19. Pour finir, elle a investi USD 85,6 millions dans de nouvelles opérations, dont USD 12,8 millions ont été alloués à des programmes de liquidités d'urgence pour contrer la crise du COVID-19. Ceci a été rendu possible par l'augmentation de capital exceptionnelle de CHF 10 millions que le gouvernement suisse a consentie à SIFEM.

2020 marque aussi la fin du cycle stratégique 2018–2020. Je suis heureux d'annoncer que SIFEM a atteint tous les indicateurs ciblés de développement et de financement, sauf un, que lui avait assignés le Conseil fédéral pour la période. C'est un résultat très positif au vu des circonstances. Mais il est important de préciser que ces résultats ne reflètent pas totalement l'impact négatif de la crise sur les effets du développement des investissements de SIFEM. Hélas, il faut s'attendre à ce que la plupart des conséquences de la pandémie (notamment sur les pertes d'emplois) n'apparaisse que dans les prochains rapports. Pour replacer ces évolutions dans le bon contexte, les personnes intéressées pourront lire le rapport d'impact de SIFEM, publié en décembre 2020, sur le thème des emplois décents avec une analyse détaillée des caractéristiques des emplois au sein du portefeuille SIFEM.

Le Conseil d'administration de SIFEM remercie le Parlement suisse et le gouvernement fédéral, représenté par le SECO, pour leur soutien indéfectible et espère pouvoir encore s'appuyer sur ces relations constructives dans le contexte de la nouvelle période stratégique qui démarre en 2021. Il remercie également Obviam, le gestionnaire de SIFEM, pour la mise en place efficace et réussie de la stratégie et des projets d'investissement de SIFEM. En pleine

¹ « SIFEM - Investir dans le développement durable : édition 2020 », https://sifem.ch/fileadmin/user_upload/sifem/pdf/en/Reports/SIFEM_Impact_Report_2020_en.pdf

crise financière, il perçoit dans le rachat d'Obviam par une banque privée suisse une validation par le marché des résultats et des perspectives de SIFEM. Ces évolutions aboutiront en 2021 à de nouveaux marchés publics et mandats de gestion du portefeuille, l'occasion d'évaluer l'intérêt des institutions privées pour l'investissement à impact sur les marchés émergents et les pays en développement.

Face à une crise sans précédent, les IFD telles que SIFEM luttent pour préserver les entreprises des pays en développement. À une époque où les flux de capitaux privés vers les pays en développement sont en retrait, ces institutions agissent de manière anticyclique, acceptant des risques plus élevés et absorbant des pertes sur le court terme. Elles sont déterminées à participer à la reconstruction du tissu économique local et à promouvoir une croissance durable en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris et le nouveau mandat que le Conseil fédéral a confié à SIFEM. Une réponse sociale et écologique forte aidera les entreprises privées responsables à sortir renforcées de la crise. Les travailleurs, surtout les plus vulnérables et parmi eux beaucoup de femmes, ne seront pas oubliés durant ce processus. Il est de la responsabilité à la fois des gouvernements, des entreprises locales et de leurs partenaires internationaux de les aider à traverser cette période difficile et de les préparer aux défis d'une économie à visage nouveau.

Meilleures salutations,



Jörg Frieden
Président du Conseil d'administration de SIFEM

AVANT-PROPOS DE CLAUDE BARRAS



Chères lectrices, chers lecteurs,

Dire que 2020 fut une année très difficile est un euphémisme. L'ampleur de la crise, les brusques confinements et interdictions de voyager nous ont tous touchés et ont compliqué le suivi des investissements et leurs évaluations. Face à cette situation inédite, Obviam a dû développer des solutions innovantes avec d'autres institutions partenaires afin de surveiller les opérations en cours et évaluer le potentiel de nouveaux investissements à distance, sans compromettre ni la qualité ni l'intégrité de notre travail. Obviam a dispensé des conseils spécifiques à ses partenaires sur le terrain afin de surveiller les risques sociaux et environnementaux et d'atténuer les effets négatifs de la crise. Des solutions d'apport de liquidités d'urgence ont été mises sur pied dans un nombre limité de cas, en étroite partenariat avec d'autres institutions européennes de financement du développement (EDFI). Cette collaboration rapprochée avec des institutions sœurs de SIFEM est l'une des clés de l'aide apportée aux partenaires existants pour faire face à la tempête. En novembre 2020, SIFEM a participé à la création d'une nouvelle initiative de financement consacrée à la lutte contre le COVID-19 par le biais de l'instrument European Financing Partners (EFP), aux côtés d'autres membres de l'EDFI et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Cette initiative d'EUR 280 millions entend fournir un soutien financier aux entreprises et aux institutions financières locales des marchés émergents actuellement confrontées aux défis économiques que pose la pandémie de COVID-19.

Les comptes financiers de SIFEM reflètent la violence de cette crise mondiale. La perte d'exploitation de CHF 28,6 millions résulte d'une importante baisse de l'évaluation par le marché des actifs en portefeuille par rapport à l'année précédente, en lien avec l'affaiblissement de l'environnement économique au niveau mondial. Cela ne signifie pas pour autant que les investissements de SIFEM sont en difficulté, mais plutôt que la valeur de marché a baissé à cause de la crise. Les sociétés du portefeuille de SIFEM ont généralement résisté à la crise et fait preuve d'une résilience remarquable. Les retours

financiers sont restés élevés, se maintenant à un niveau tout juste inférieur aux résultats de 2019, ce qui est encourageant. Bien entendu, la façon dont le monde sortira de la crise et le rythme de la reprise économique seront déterminants pour la performance financière des investissements SIFEM sur le long terme.

Concernant les nouveaux investissements approuvés en 2020, SIFEM a engagé un total d'USD 85,6 millions dans 10 nouveaux projets. Les nouveaux engagements s'articulent autour de six investissements dans des fonds de private equity qui soutiennent des PME et d'autres entreprises à croissance rapide situées en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, d'un prêt à une institution financière qui cible des PME d'Asie du Sud-Est et de trois investissements liés au COVID-19. Parmi les engagements approuvés en 2020, citons l'investissement dans Novastar Ventures Africa Fund II, un fonds d'impact qui cible les investissements en capital-risque dans des jeunes entreprises innovantes d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Ce fonds se concentre sur les entrepreneurs locaux qui, par leurs produits et solutions, ont la capacité et l'ambition de transformer les marchés pour les consommateurs touchant peu de revenus. Autre exemple : le financement additionnel dans un fonds qui finance des projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans les pays en développement.

Je voudrais exprimer ma gratitude au gouvernement suisse, et au SECO en particulier, pour le soutien continu que nous recevons afin de remplir notre mandat. Je remercie également chaleureusement le Conseil d'administration de SIFEM pour ses contributions constructives et ses conseils utiles tout au long de l'année.

Meilleures salutations,

Claude Barras
CEO d'Obviam, le gestionnaire de SIFEM

1. STRATÉGIE

1.1 MISSION ET OBJECTIFS DE SIFEM

Le Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM) est l'Institution financière de développement suisse (IFD). Détenue par le gouvernement suisse, il fait partie intégrante des instruments de la coopération au développement économique. SIFEM est spécialisé dans l'apport de financements à long terme aux petites et moyennes entreprises (PME) et à d'autres entreprises à croissance rapide situées dans les pays en développement et émergents, avec une concentration sur les pays prioritaires de la coopération de la Suisse au développement. Il aide ainsi à créer et à garantir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'à réduire la pauvreté, tout en contribuant à l'intégration de ces pays dans le système économique mondial.

La philosophie d'investissement de SIFEM est guidée par la conviction qu'investir dans des PME commercialement viables dans les pays en développement et émergents est susceptible de générer des effets durables sur le développement des communautés locales, tout en offrant aux investisseurs des rendements financiers positifs à long terme.

SIFEM investit dans des fonds locaux ou régionaux de capital-risque et fournit des prêts à des banques ou autres institutions financières locales, souvent en collaboration avec d'autres IFD et des investisseurs privés. SIFEM travaille avec des gestionnaires de fonds et des institutions financières non seulement pour fournir des solutions de financement pertinentes, mais aussi pour ajouter de la valeur aux entreprises locales. En effet, le rôle de SIFEM va au-delà du simple financement à long terme et cherche à renforcer la capacité des gestionnaires de fonds locaux et des institutions financières locales à gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de leurs portefeuilles sous-jacents.

Le Conseil fédéral s'est fixé, entre autres, les objectifs stratégiques suivants pour la période 2018–2020 :

- SIFEM reste, en complément d'autres mesures de coopération économique au développement, un instrument majeur pour renforcer le secteur privé dans les pays en développement et émergents ;
- SIFEM encourage une croissance durable et inclusive dans les pays en développement et émergents et l'intégration de ces pays dans le système économique mondial ;
- SIFEM se concentre sur la création et le maintien d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail et des compétences, conscient que la création d'emplois et l'amélioration de leur qualité sont essentielles pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale dans les pays en développement et émergents ainsi qu'offrir une alternative à la migration clandestine. SIFEM aide ainsi à combattre les causes de la migration clandestine et apporte son concours au mandat du Parlement qui est d'apporter une réponse à la migration par la coopération internationale ;
- SIFEM favorise la création d'entreprises durables dans les pays en développement et émergents, sur la base de normes environnementales, sociales et de gouvernance internationalement reconnues ;
- SIFEM contribue au renforcement de la résilience de ces pays, notamment contre le changement climatique.

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, SIFEM observe les grands principes directeurs suivants :

- **Durabilité** : dans ses activités d'investissement, SIFEM tient compte des principes élémentaires de durabilité financière, économique, sociale et environnementale.
- **Additionalité financière** : SIFEM met à disposition des moyens de financement qui, sans soutien officiel, ne seraient pas obtenus sur les marchés financiers privés (locaux ou internationaux) à des conditions intéressantes ou en quantité insuffisante et pour des objectifs de développement similaires.
- **Additionalité non-financière** : SIFEM offre ou mobilise pour les entités bénéficiaires, parallèlement à ses investissements, des valeurs non financières complémentaires du secteur privé dans le but de renforcer les effets du développement, p. ex. en fournissant ou en catalysant les connaissances et l'expertise, en promouvant des normes sociales et environnementales, ou en favorisant une bonne gouvernance d'entreprise ou le développement des compétences professionnelles.
- **Effet de levier** : SIFEM mobilise des capitaux additionnels au profit des pays cibles ou des entreprises bénéficiaires du secteur privé qui ne seraient autrement pas investis. À cet effet, il assume, en adéquation avec son mandat, une partie des risques politiques ou commerciaux et, à l'inverse, partage les risques et les retours sur investissements avec les investisseurs privés et institutionnels.

1.2 IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT – COMMENT SIFEM FAIT LA DIFFÉRENCE ?

SIFEM est un investisseur d'impact (impact investor), tous les investissements de SIFEM étant réalisés dans l'intention de générer un impact de développement mesurable, basé sur des indicateurs spécifiques et les objectifs correspondants tels que la création d'emplois, le développement de capacités, les paiements d'impôts, l'approfondissement et la diversification du secteur financier ainsi que la mise en place de standards environnementaux, sociaux et de gouvernance éprouvés à l'échelle internationale. SIFEM s'engage à maximiser les effets de développement de ses investissements. Bien que tous les investissements doivent être économiquement viables et contribuer au développement économique, certains favorisent également spécifiquement l'inclusion sociale et/ou s'attaquent aux défis mondiaux, notamment le changement climatique, les soins de santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les infrastructures de base.

SIFEM s'appuie sur un système de mesure des résultats conforme à la pratique des autres IFD, permettant le suivi et l'agrégation des résultats au niveau du portefeuille. Ce cadre est conforme à l'Agenda 2030 du développement durable adopté en 2015 par les Nations unies et comprenant 17 objectifs spécifiques (Objectifs de développement durable – ODD).

Le cadre de mesure des résultats utilisé par SIFEM est constitué de trois niveaux différents : premièrement, un outil de notation interne (SIFEM GPR), développé à l'origine par l'IFD allemande (DEG), est utilisé pour évaluer les investissements et suivre leur performance de développement dans le temps. Pour y parvenir, un benchmark est établi avant l'investissement afin de refléter les effets de développement escomptés. Deuxièmement, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs sont collectés pour chaque investissement afin de mesurer les effets sur le développement qui peuvent être agrégés au niveau du portefeuille et communiqués au Parlement. Troisièmement, des études de cas sont menées sur une base annuelle pour examiner de plus près les effets et la valeur ajoutée des investissements de SIFEM dans des contextes spécifiques.²

Les principaux éléments clés du développement ainsi qu'une analyse thématique spécifique sont publiés chaque année dans un rapport séparé, basé sur les données de l'année précédente. Le dernier rapport disponible (« SIFEM - Investir dans le développement durable »)³ a été publié vers la fin de l'année 2020, avec les principaux éléments clés du développement au niveau du portefeuille, ainsi qu'un chapitre dédié au rôle de SIFEM au niveau de l'Agenda de travail décent et sur les premiers effets de la crise sanitaire sur les emplois du portefeuille SIFEM. Le rapport souligne le fait que, même si les entreprises du portefeuille SIFEM ont fait preuve d'une résilience remarquable jusqu'à alors, la destruction de certains emplois semble inévitable. Le moment et le rythme de la reprise économique seront un élément clé. L'arrivée de nouvelles données sur l'emploi collectées par SIFEM donnera une image plus précise de la situation d'ici la fin 2021.

Les pratiques actuelles de SIFEM en matière de gestion de l'impact s'alignent largement sur les Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact élaborés par la Société financière internationale (SFI ou IFC) et lancés en 2019. Ces Principes établissent une norme de marché visant à clarifier ce qu'on entend par « investissement d'impact ». Ils décrivent les caractéristiques essentielles des investissements d'impact, qui doivent générer un impact social, économique ou environnemental mesurable, en plus de rendements financiers. Les considérations d'impact doivent faire partie de toutes les phases du cycle de vie d'un investissement : stratégie, création et structuration, gestion de portefeuille, sortie et vérification indépendante. De manière cruciale, ces Principes appellent à une publication annuelle de la manière dont les signataires appliquent les Principes, y compris une vérification indépendante, ce qui donnera de la crédibilité à l'adoption des Principes.

SIFEM fait partie des premiers signataires de ces Principes, s'engageant à gérer ses actifs conformément à ces Principes. À ce jour, plus de 100 investisseurs sont signataires de ces Principes qui couvrent plus d'USD 340 milliards d'actifs sous gestion. L'alignement de SIFEM sur ces Principes a été confirmé par une vérification indépendante effectuée en novembre 2020.⁴

² <https://sifem.ch/fr/impact/etudes-de-cas>

³ https://sifem.ch/fileadmin/user_upload/sifem/pdf/en/Reports/SIFEM_Impact_Report_2020_Web.pdf

⁴ https://sifem.ch/fileadmin/user_upload/sifem/pdf/en/Verification_Letter_IFC_OPIM_SIFEM.pdf

1.3 PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS 2018–2020

La performance financière et l'impact sur le développement de SIFEM sont définis dans un catalogue d'objectifs stratégiques, qui est divisé en quatre groupes thématiques : (1) les objectifs liés au programme avec un accent particulier sur le respect des principes directeurs de SIFEM en matière d'investissement ; (2) les objectifs et tâches liés à l'entreprise basés sur la capacité de SIFEM à équilibrer la viabilité financière et l'impact sur le développement de son portefeuille ; (3) les objectifs financiers liés à la viabilité financière à long terme de SIFEM ; et (4) les objectifs liés aux efforts de SIFEM pour développer et soutenir des accords de coopération avec d'autres IFD.

SIFEM a atteint 30 des 31 objectifs et sous-objectifs définis par le Conseil fédéral pour l'ensemble de la période stratégique. Si SIFEM a atteint, voire dépassé tous les objectifs de développement pour la période 2018–2020, ceux de nature financière ont été impactés par la crise sanitaire et économique de 2020. Il faut noter que tous ces résultats, ainsi que le système de gestion de ces résultats au niveau du gestionnaire du SIFEM, ont été validés par des experts externes, mandatés par le Conseil d'administration pour effectuer une vérification indépendante. Les experts ont validé aussi bien les calculs effectués que la conformité avec les processus et règles définis ainsi que l'adéquation des systèmes de gestion internes.

Pour le Conseil d'administration, il s'agit d'un excellent résultat, compte tenu du contexte défavorable associé à la crise sanitaire.

Les résultats de la performance par rapport aux objectifs opérationnalisés pour la période 2018–2020 sont présentés à l'annexe 1 du présent rapport.

1.4 COOPÉRATION DE SIFEM AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT

Au nom de SIFEM, Obviam collabore activement avec d'autres IFD et institutions financières internationales (IFI). SIFEM cherche ainsi à renforcer la coopération et les synergies avec ces institutions de manière informelle et participe activement à des groupes de travail conjoints de manière plus formelle.

EDFI – European Development Finance Institutions (Institutions européennes de financement du développement)

EDFI est une association européenne de 15 institutions bilatérales opérant sur les marchés émergents et les économies en développement et mandatées par leur gouvernement pour :

- favoriser la croissance d'entreprises durables ;
- contribuer à réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des personnes ;
- contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Cela est réalisé en favorisant un développement durable sur le plan économique, environnemental et social, au travers de financements et d'investissements dans des entreprises privées viables. EDFI s'efforce de renforcer l'échange d'informations et la coopération entre ses membres et d'autres IFD bilatérales, multilatérales et régionales.

Obviam représente SIFEM à l'Assemblée générale d'EDFI et contribue activement à quatre groupes de travail EDFI (Questions environnementales et sociales, Efficacité du développement, Assistance technique, Communication), deux forces d'intervention EDFI (Fiscalité, Programme d'harmonisation EDFI) et deux groupes plus larges de travail IFD (Gouvernance d'entreprise, Groupe de travail des institutions financières internationales sur l'harmonisation des indicateurs).

En 2020, SIFEM a contribué à la force d'intervention sur le financement responsable et la mesure d'impact (Responsible Financing and Impact Measurement Task Force) mise en place au niveau de l'EDFI et au groupe de travail juridique de l'EDFI (EDFI Legal Working Group). SIFEM, par l'intermédiaire du CEO d'Obviam, a été nommé pour un nouveau mandat au Conseil d'administration de l'EDFI en mai 2020. Dans le contexte de réponse à la crise du COVID-19, SIFEM a participé activement à la plupart des groupes de travail dirigés par l'EDFI CIO Task Force et aidé à façonner la réponse collective de l'EDFI.

SIFEM a coprésidé le groupe de travail sur l'harmonisation EDFI avec FMO (l'IFD néerlandaise) et a dirigé des aspects environnementaux et sociaux du programme d'harmonisation. Ce travail s'est concentré sur l'harmonisation de l'ODD 5 – Égalité entre les sexes (critères et reporting), l'harmonisation de l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique (emplois indirects en utilisant un modèle d'impact conjoint) et l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (éviter les GES). Le développement de l'EDFI Climate and Energy Statement, publié en novembre 2020, qui prend en compte la réorientation des flux vers les objectifs définis dans l'Accord de Paris sur le climat, a fait l'objet d'une attention soutenue.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

2.1 CADRE JURIDIQUE DE SIFEM

Le rôle de SIFEM en tant qu'IFD suisse est juridiquement ancré dans les deux ordonnances fédérales suivantes :

- Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.⁵
- Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les États d'Europe de l'Est.⁶

En tant que société anonyme (SA) constituée en vertu du Code des obligations suisse (CO), SIFEM est soumis au droit commercial suisse. Une exception a été faite en matière de fiscalité. En raison de son caractère public et de son mandat de développement, SIFEM est exonéré de tout impôt communal, cantonal et fédéral sur les sociétés. Cela a été confirmé par l'administration fiscale du canton de Berne dans sa décision du 16 mars 2010. Toutefois, depuis le 1^{er} juillet 2012, SIFEM est soumis au droit de timbre, malgré son mandat de développement.

2.2 STRUCTURE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de SIFEM est responsable des décisions d'investissement et des autres tâches de management exécutif. Conformément à son règlement d'organisation, le Conseil d'administration a constitué deux comités chargés de tâches spécifiques : le Comité d'investissement et le Comité d'audit. Les décisions d'investissement et de désinvestissement sont déléguées au Comité d'investissement. Le Comité d'audit valide les évaluations des investissements de SIFEM, examine les comptes financiers de SIFEM et les questions connexes et assure la liaison avec l'auditeur. Le collaborateur unique de SIFEM est le secrétaire du Conseil à temps partiel.

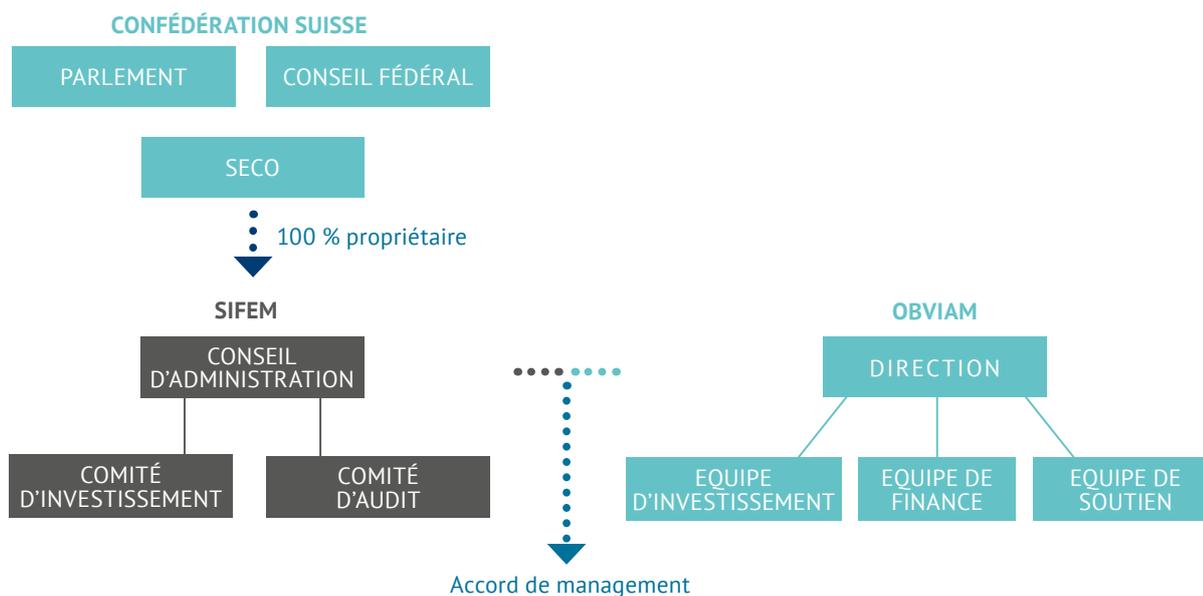
La gestion du portefeuille d'investissement de SIFEM et de ses opérations courantes a été déléguée à Obviam, une société indépendante spécialisée dans les investissements d'impact dans les pays en développement et émergents, dans le cadre d'un appel d'offres public réalisé en 2015. Cela facilite la levée de fonds tiers par Obviam, permettant ainsi à SIFEM de mobiliser des investissements privés pour les pays cibles tout en protégeant SIFEM et la Confédération suisse des risques de responsabilité. Le cadre contractuel entre SIFEM et Obviam est conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion de fonds de private equity, tout en garantissant le respect des normes de la Confédération suisse.

La structure d'entreprise de SIFEM assure la conformité aux principes du rapport sur la gouvernance d'entreprise de l'Administration fédérale et constitue un moyen approprié de préserver, de compléter et de capitaliser sur le savoir-faire et la qualité des réseaux acquis au cours des dernières années dans le domaine du capital-risque pour les marchés émergents et les économies en développement.

⁵ Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, RS 974.01

⁶ Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les États d'Europe de l'Est, RS 974.11

ILLUSTRATION 1 : STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE SIFEM



2.3 GOUVERNANCE ET ACTIONS POLITIQUES

Conseil d'administration

En 2020, le Conseil d'administration de SIFEM a porté son attention sur la gestion des conséquences de la crise du COVID-19 sur le portefeuille SIFEM, en vue de préserver sa valeur financière et sociale sur le long terme. La situation financière des partenaires de SIFEM et de leurs sociétés du portefeuille a été passée en revue régulièrement. Le Conseil d'administration a notamment examiné les expériences dans la gestion des conséquences sociales de la crise pour différentes catégories de travailleurs et étudié leurs implications pour la période stratégique qui commence en 2021. Les priorités du Conseil fédéral sur les questions de la coopération au développement pour les années 2021–24 sont naturellement au cœur de ces réflexions, notamment en ce qui concerne la création d'emplois décents et la facilitation de la transition énergétique dans les pays en développement et émergents.

Le Conseil d'administration a recruté le cabinet de conseil néerlandais Steward Redqueen pour deux mandats de vérification indépendante, l'un sur l'alignement de SIFEM sur les Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact élaborés par l'IFC, l'autre sur la performance de SIFEM par rapport aux objectifs stratégiques de 2018–20. Cet exercice de vérification était destiné à consolider les comptes que rend SIFEM et à développer des recommandations sur les processus de gestion d'impact. Le résultat des deux exercices est positif.

En 2020, SIFEM a également confirmé son engagement en faveur de l'objectif collectif 2X Challenge défini pour 2021–2022. En 2019, SIFEM a adhéré à l'initiative « 2X Challenge: Financing for Women » dont le but est de mobiliser des financements pour l'autonomisation économique des femmes dans le monde. À ce jour, plus d'USD 4,5 milliards sont engagés et mobilisés par des membres 2X Challenge, bien plus que l'objectif initial défini par le G7 (USD 3 milliards à fin 2020). Au vu de cette dynamique, un nouvel objectif a été défini pour la période 2021–2022 : engager et mobiliser collectivement USD 15 milliards.

Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux objectifs stratégiques fixés pour 2021–24, SIFEM a lancé des discussions techniques avec la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC) rattachée au Département fédéral des affaires étrangères afin de définir les futures modalités de coopération. La mise en place d'un système de garantie partielle des premières pertes financé par la DDC et destiné à certains investissements SIFEM à haut risque, notamment dans les pays les moins avancés (PMA), a été validée. Cette nouvelle coopération devrait commencer en 2021. Il s'agira du premier instrument de « financement mixte » (« blended finance ») dont dispose SIFEM dans le contexte de ses investissements.

Le Conseil d'administration de SIFEM a également pris connaissance du changement de contrôle chez Obviam et de la fusion prévue entre cette dernière et Asteria Investment Managers SA, filiale de la banque privée suisse REYL & Cie SA. La fusion devrait être formalisée et devenir opérationnelle en 2021. La nouvelle entreprise Asteria Obviam AG a pour obligation d'exécuter le mandat octroyé par SIFEM avec les personnes clés actuelles en accord avec les stipulations contractuelles et les objectifs définis par le Conseil fédéral. Le respect par Asteria Obviam des stipulations contractuelles du contrat de gestion sera suivi de près.

Le mandat que SIFEM AG a confié à Obviam AG arrivera à échéance à la mi-2022. Le mandat de gestion des opérations et des investissements pour la période suivante fera l'objet d'un appel d'offres public organisé en 2021.

Comité d'investissement

En 2020, le Comité d'investissement de SIFEM a conduit dix réunions formelles pour examiner les propositions de transactions présentées par Obviam et discuter de l'impact du COVID-19 sur le portefeuille actif. L'approbation du concept a été accordée à huit nouvelles propositions, permettant à Obviam d'effectuer une analyse approfondie de ces propositions et de les soumettre au Comité d'investissement pour approbation finale. Six propositions ont été soumises suivant l'analyse détaillée et cinq ont reçu l'approbation finale du Comité d'investissement ; l'une a été rejetée ; trois transactions « réponse au COVID-19 » ont aussi été approuvées, en vue d'apporter des liquidités à certains clients et de participer à un programme de réponse conjointe avec d'autres IFD européennes. Dix transactions ont été clôturées avant la fin de l'année pour un montant total d'USD 85,6 millions. Pour plus de détails sur les transactions clôturées au cours de l'année, voir la section 3.1.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a tenu cinq réunions en 2020 et a examiné un large éventail de sujets, allant de la performance et des évaluations du portefeuille, aux comptes financiers, aux comptes de gestion et au budget, à la gestion des risques et à la performance des comptables, auditeurs et dépositaires. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration d'approuver les comptes financiers de SIFEM pour 2020. La tâche principale du Comité a été de veiller à ce que le portefeuille soit évalué à la juste valeur du marché. Ce processus a été particulièrement intensif. Au vu du caractère extraordinaire de la crise du COVID-19, une attention particulière a été portée à l'impact de la crise sur les évaluations.

2.4 COURTS PROFILS BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SIFEM

Jörg Frieden

Président du Conseil d'administration, président du Comité d'investissement, depuis mai 2018

La carrière de Jörg Frieden au Département fédéral des affaires étrangères a couvert un large éventail de postes et de responsabilités de 1986 à 2018. Il a été coordinateur au Mozambique, conseiller auprès de la Banque mondiale à Washington et chef de la section Afrique de l'Est et du Sud à Berne. Entre 1999 et 2003, sa carrière professionnelle l'a conduit à l'Office fédéral des réfugiés où il a occupé le poste de directeur adjoint. En 2003, il retourne à la Direction du développement et de la coopération (DDC), où il occupe le poste de directeur résident des programmes de développement au Népal. De 2008 à 2010, il a été directeur adjoint de la DDC et a dirigé la division de Coopération globale. Il a en outre été conseiller et représentant de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey au sein de la commission de l'ONU pour le développement durable. De 2011 à 2016, J. Frieden a été directeur exécutif pour la Suisse auprès du Groupe de la Banque mondiale, en particulier auprès de la Société Financière Internationale (IFC), puis ambassadeur suisse au Népal jusqu'en 2018. Jörg Frieden est également membre du Conseil d'administration d'Helvetas, une ONG basée à Zurich active dans le domaine de la coopération au développement, et membre de la commission de développement du canton de Fribourg.

Susanne Grossmann

Vice-présidente du Conseil d'administration depuis 2014, membre du Comité d'investissement depuis 2011

Susanne Grossmann a été active dans le financement du secteur privé dans les économies en développement et les marchés émergents depuis 1999. De 2007 à 2014, elle était partenaire-gérante auprès de BTS Investment Advisors, un fonds de private equity actif dans le financement de PME non cotées en bourse en Inde. Aujourd'hui, Susanne Grossmann gère la Dalyan Foundation, une fondation caritative soutenant les femmes et les enfants en Inde et en Turquie. Depuis 2014, elle est également directrice générale de FinanceContact GmbH, en charge de l'administration du SECO Start-up Fund. Elle est membre des comités consultatifs de Weconnex, entreprise de services et de gestion de projet axée sur les marchés à la base de la pyramide, et du Département des sciences des

systèmes environnementaux de l'EPF de Zurich. Elle est également membre du Comité d'investissement de Dreilinden GmbH à Hambourg, une entreprise qui soutient l'acceptation sociale du genre et de la diversité sexuelle.

Julia Balandina Jaquier

Membre du Comité d'investissement, présidente du Comité d'audit, depuis 2014

Le Dr Julia Balandina Jaquier a plus de 25 ans d'expérience en investissement et en conseil stratégique, les 16 dernières années étant axées sur l'investissement à impact. Elle a facilité le développement d'un large éventail de programmes et de fonds d'investissement axés sur la mission, agissant à titre principal ainsi que comme conseillère de confiance pour les principaux investisseurs privés, institutionnels et souverains. Julia est la fondatrice de KATALYST, la plateforme de renforcement des capacités pour les familles fortunées. Elle intervient régulièrement dans le domaine de l'investissement d'impact à l'IMD, l'Université de Saint-Gall, Harvard, Yale et CEIBS. Elle est l'auteure de 2 livres sur l'investissement d'impact et siège aux conseils (consultatifs) d'Unilever, de FORE Partnership et de toniic 100. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey et a ensuite occupé des postes de direction chez ABB Financial Services et AIG Global Investment Group, où elle a géré les activités européennes de private equity.

Geoff Burns

Membre du Comité d'investissement, membre du Comité d'audit, depuis 2014

Geoff Burns a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du private equity. Il possède sa propre société-conseil qui s'occupe essentiellement des défis auxquels font face les IFD. Il a conseillé de nombreuses IFD bilatérales et multilatérales, notamment la Banque asiatique de développement, FMO, CDC et Norfund. Il est membre du Conseil d'administration du fonds de private equity Ascent Rift Valley à Maurice, du SDG Frontier Fund à Bruxelles et de Gebana AG à Zurich. Il siège au comité d'investissement de divers fonds ou structures d'investissement actives sur les marchés émergents (responsAbility, AfricInvest, Ascent Rift Valley).

Kathryn Imboden

Membre du Comité d'investissement, depuis 2014

Kathryn Imboden est conseillère politique auprès du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), une plateforme de la Banque mondiale vouée à la recherche et la définition de politiques sur l'inclusion financière. Dans le cadre de sa fonction, elle se concentre actuellement sur le rôle des organismes mondiaux définissant des standards dans le domaine de l'inclusion financière. Après presque 20 ans auprès de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), où elle a dirigé les activités macroéconomiques et financières de la DDC, elle a contribué à des positions relatives à la politique du secteur financier pour Women's World Banking, le Capital Development Fund des Nations unies et la Fondation Aga Khan avant de rejoindre le CGAP en 2007.

Regine Aepli

Membre du Conseil d'administration, depuis 2017

Regine Aepli a été associée dans un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit de la famille, le droit constitutionnel et administratif entre 1986 et 2003. Outre son travail d'avocate, elle a été active au sein du Parti socialiste suisse (PS). Elle a ainsi été élue au parlement cantonal de Zurich de 1987 à 1996, et en tant que membre du Conseil national entre 1995 et 2003. En 2003, elle a été élue au gouvernement cantonal de Zurich et a occupé le poste de Cheffe du département de l'éducation jusqu'à son départ en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de plusieurs fondations (Kulturama, I care for you). Elle est également présidente de l'association « Écoles à Berne ». Regine Aepli a étudié le droit à l'Université de Zurich où elle a obtenu son diplôme.

Angela de Wolff

Membre du Comité d'investissement, depuis 2017

Angela de Wolff travaille dans le secteur financier depuis 23 ans et est spécialisée dans l'Investissement Responsable (RI) depuis 2001. Elle a démarré sa carrière en tant que consultante chez Andersen Consulting puis a occupé différentes fonctions dans des banques privées. Elle a notamment dirigé l'équipe de durabilité à la banque Lombard Odier. En 2007, elle a tiré profit de son expérience pour créer Conser, société indépendante spécialisée dans l'investissement responsable. Angela de Wolff est co-fondatrice de Sustainable Finance Geneva, association à but non lucratif qui vise à promouvoir la responsabilité et la durabilité dans les finances. Elle est vice-présidente de la plateforme « Swiss Sustainable Finance ». Par ailleurs, elle fait partie du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève (BCGE) et siège à la fondation Audemars-Watkins à Genève et à la fondation Race for Water à Lausanne. Elle est également membre du comité de surveillance de Sustainable Finance Geneva. Angela de Wolff a obtenu un Master en économie à l'Université de Lausanne en 1989. Elle est également analyste financière européenne certifiée (CEFA) depuis 2000.

2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rémunération du Conseil d'administration

En 2020, la rémunération annuelle fixe pour l'ensemble du Conseil d'administration de SIFEM s'élevait à CHF 315'800, sans compter les cotisations de sécurité sociale.

Le président du Conseil d'administration a perçu une rémunération brute totale de CHF 54'000 en 2020. Elle consiste en une rémunération de base de CHF 30'000 pour ses fonctions de président du Conseil d'administration et de CHF 24'000 pour ses fonctions de président du Comité d'investissement.

En dehors du président, les autres membres du Conseil d'administration de SIFEM ont perçu une rémunération brute moyenne de CHF 43'633, qui englobe la rétribution du travail effectué dans les sous-comités du Conseil.

Rémunération d'Obviam

La rémunération d'Obviam est déterminée par les termes de l'Accord de gestion.⁷ En vertu de cet accord, Obviam est rémunéré dans le cadre d'un budget préalablement approuvé chaque année par le Conseil d'administration. Obviam a respecté les restrictions salariales énoncées dans l'Accord de gestion.⁸

Le Conseil d'administration de SIFEM a approuvé le budget annuel proposé par Obviam pour 2020 dans le cadre de l'Accord de gestion susmentionné. Pour l'année 2020, le budget d'Obviam était de CHF 8,8 millions, hors TVA et charges à payer pour la rémunération variable. Les coûts engagés au titre de ce budget se sont élevés à CHF 8,3 millions, soit 1,07 % du total des engagements actifs. Il s'agit d'un ratio supérieur à celui de l'année précédente étant donné que la valeur en francs suisses du total des engagements actifs a baissé en 2020 à cause de la nette dépréciation de l'USD face au CHF. En utilisant un taux de change statique, le ratio pour 2020 aurait été de 0,97 % contre 0,98 % en 2019.

⁷ Le libellé des clauses 4.6 et 4.7 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.6. SIFEM versera au gestionnaire des honoraires annuels de gestion (« honoraires de gestion ») équivalant à un montant convenu avant la fin de l'année précédente par le Conseil d'administration et le gestionnaire.
- 4.7. Le montant des honoraires de gestion est calculé en utilisant un budget annuel à approuver par le Conseil d'administration, composé des dépenses prévues en ressources humaines et autres dépenses de gestion de portefeuille directement attribuables aux services fournis en vertu du présent Accord, ainsi qu'une quote-part proportionnelle des dépenses générales (non directement attribuables à un mandat) du groupe Obviam. Pour éviter toute confusion, la quote-part des frais généraux à la charge de SIFEM sera calculée conformément à la quote-part, au prorata des engagements actifs de SIFEM par rapport au total des engagements actifs pour tous les mandats du groupe Obviam [...]. En préparant le budget annuel, le gestionnaire tient compte des honoraires générés par les missions et mandats qui lui sont confiés par des tiers, ainsi que de la répartition des coûts entre plusieurs mandats et missions. SIFEM versera au gestionnaire de portefeuille des honoraires annuels de gestion (« honoraires de gestion ») équivalant à un montant convenu avant la fin de l'année précédente par le Conseil d'administration et le gestionnaire de portefeuille.

⁸ Le libellé de la clause 4.17 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.17. Le gestionnaire s'engage à faire en sorte que, dans le groupe Obviam, la proportion du salaire fixe individuel le plus élevé résultant du présent contrat ne dépasse pas la classe de traitement 32 de la Confédération suisse. Pour éviter tout doute, cela inclut toute indemnité de résidence et le traitement de la retraite auxquels un employé de la Confédération suisse rémunéré en classe de traitement 32 aurait droit.

Conformément à l'Accord de gestion, le Conseil d'administration peut décider d'attribuer à Obviam un élément de rémunération variable en fonction de la performance par rapport à des objectifs prédéfinis.⁹ Le Conseil a fixé la composante annuelle à court terme de la rémunération variable pour 2020 à 6,0 % du coût salarial fixe global.¹⁰ En ce qui concerne la composante à long terme de cette rémunération variable, qui est liée à la performance par rapport aux objectifs stratégiques de SIFEM, des provisions ont été effectuées en 2020 et seront versées en 2021. Le total des frais de gestion, y compris la TVA, les primes et les charges à payer pour l'exercice 2020 s'élevait à CHF 9,9 millions.

Les coûts d'exploitation de SIFEM comprennent la rémunération du Conseil d'administration et d'Obviam, ainsi que les frais d'administration, de garde et d'autres frais administratifs. En 2020, le total des coûts d'exploitation de SIFEM s'élevait à CHF 11,2 millions (2019 : 10,8 millions). Cette somme correspond à 1,44 % du total des engagements actifs de SIFEM, ce qui est inférieur au plafond de 1,5 % défini par le Conseil fédéral. Le chiffre correspondant pour 2019 était de 1,33 %. Du fait de la nette dépréciation de l'USD par rapport au CHF en 2020, la valeur en francs suisses du total des engagements actifs de SIFEM a baissé de 4 % en 2020 par rapport à 2019. Cet effet de change explique à lui seul l'augmentation du ratio des coûts d'exploitation de 1,33 à 1,44 %. Avec le même taux de change USD/CHF qu'en 2019, le ratio des coûts d'exploitation pour 2020 aurait été de 1,31 %, c'est-à-dire inférieur à celui de l'an dernier.

⁹ Le libellé des clauses 4.9 à 4.11 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.9 Le Conseil d'administration attribuera une prime de performance (« prime de performance ») correspondant à un maximum de vingt (20) pour cent des coûts salariaux fixes annuels indiqués dans le budget annuel établi conformément à la clause 4.7 du présent Accord pour l'année en question. Les objectifs à atteindre par le gestionnaire sont spécifiés chaque année par le Conseil d'administration et approuvés avec le gestionnaire dans le cadre du processus budgétaire annuel.
- 4.10 Un tiers de cette prime de performance sera versé annuellement au gestionnaire, en début de l'année suivant l'année en question (« prime immédiate ») en fonction des progrès réalisés au cours de l'année donnée dans la réalisation des objectifs spécifiés à l'avance chaque année par le Conseil d'administration et conformément aux objectifs opérationnels définis dans le concept de supervision et de contrôle convenu entre SIFEM et la Confédération suisse.
- 4.11 Les deux tiers de cette prime de performance doivent être versés sur un compte bloqué au début de l'année suivant l'année en question (« prime conservée »). Ces paiements de prime conservée sont maintenus sur le compte bloqué, le montant total du compte bloqué devant être versé au gestionnaire au début de l'année suivant l'expiration des objectifs stratégiques, en fonction des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs spécifiés à l'avance par le Conseil d'administration conformément aux objectifs stratégiques. Afin d'éviter toute ambiguïté, tout montant non décaissé restant sur le compte bloqué après cette période, en raison de la non-réalisation totale ou partielle des objectifs convenus, sera retourné à SIFEM.

¹⁰ Ceci correspond à l'atteinte de 90 % des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration de SIFEM.

3. PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS¹¹

3.1 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

En 2020, SIFEM s'est engagé dans dix nouveaux investissements totalisant USD 85,6 millions. Les nouveaux engagements s'articulent autour de six investissements dans des fonds de private equity qui soutiennent des PME et d'autres entreprises à croissance rapide situées en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, d'un prêt à une institution financière qui cible des PME d'Asie du Sud-Est et de trois investissements liés au COVID-19. Trois des nouveaux investissements concernent des pays moins avancés d'Afrique ainsi que du Myanmar. En réponse à la crise du COVID-19, SIFEM a apporté des liquidités d'urgence à deux de ses clients d'Asie et investi dans un instrument de financement conjoint avec d'autres membres de l'EDFI et La Banque européenne d'investissement (BEI). Les mesures liées au COVID-19 prises par SIFEM atteignent USD 12,8 millions. SIFEM a donc pu pleinement jouer son rôle « anticyclique » et continue d'investir dans l'optique du long terme, malgré les incertitudes sur le court terme dues à la crise sanitaire.

Les nouvelles opérations d'investissement sont les suivantes :

Central American Small Enterprise Fund IV (8 millions de dollars engagés)

Le Central American Small Enterprise Fund (CASEIF) IV est un fonds de capital de croissance pour les petites et moyennes entreprises (PME) en plein essor situées en Amérique centrale, en République dominicaine et en Colombie. Ce quatrième fonds lancé par Lafise Investment Managers (LIM) devrait favoriser la relance économique de la région cible en fournissant aux PME des financements mezzanine flexibles au lendemain de la crise de COVID-19. En palliant dans les pays cibles le manque de capital de croissance que connaissent les PME, qui sont vitales pour la préservation de l'emploi et la résilience économique, le Fonds devrait avoir un impact élevé sur le développement. Au cours de ses plus de 20 ans d'activité en Amérique centrale, le gestionnaire de fonds a démontré sa capacité à adapter le modèle du capital-investissement à cette région et à combler le déficit de financement des PME qui y sont implantées.

Novastar Ventures Africa Fund II (8 millions de dollars engagés)

Novastar Ventures Africa Fund II est un fonds d'impact qui cible les investissements en capital-risque dans de toutes jeunes entreprises et des start-up d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. L'accent géographique privilégié est le Kenya et le Nigeria, suivis par l'Éthiopie, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Ghana. Le second fonds de Novastar Ventures, investisseur en capital-risque leader d'Afrique, se concentrera sur le développement de modèles économiques commerciaux rentables en investissant dans des sociétés dirigées par des entrepreneurs ayant la capacité et l'ambition de transformer les marchés pour les consommateurs touchant peu de revenus. Les secteurs typiques visés sont les soins de santé, l'éducation, le logement, les transports, la technologie financière, et l'énergie. Nombreux sont les investissements du fonds qui emploieront des technologies mobiles.

Locfund Next (10 millions de dollars engagés)

Locfund Next est un fonds ouvert dont l'objectif est de financer en devise locale des institutions de microfinance (IMF) en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC). Il s'agit du troisième fonds de dette en devise locale créé par Bolivian Investment Management (BIM), une société d'investissement active dans le secteur de la microfinance et ayant son siège social à La Paz. Locfund Next se concentrera sur l'accompagnement des IMF dans leur transformation numérique, ce qui élargira leur rayon d'action et favorisera par voie de conséquence l'inclusion financière dans la région. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 45 % des personnes âgées de plus de 15 ans, soit environ 217 millions de personnes, n'ont accès à aucun service financier. L'investissement contribuera à autonomiser les femmes et à soutenir l'égalité des sexes en finançant des entreprises dirigées par des femmes, lesquelles devraient représenter plus de 50 % des bénéficiaires finaux de Locfund Next.

¹¹ Remarque : tous les chiffres mentionnés dans le portefeuille d'investissement sont présentés en USD, la devise fonctionnelle de SIFEM.

Pact Global Microfinance Fund (PGMF) (8 millions de dollars engagés)

Le Pact Global Microfinance Fund (PGMF) est la plus grande institution de microfinance (IMF) du Myanmar et s'occupe de plus d'un million de clients, principalement des femmes à la tête de microentreprises et petites entreprises, via 268 succursales. Le PGMF est entièrement détenu par Pact, une organisation de développement internationale à but non lucratif. Le PGMF poursuit une mission à fort impact social, celle de contribuer à réduire la pauvreté au Myanmar et à améliorer l'inclusion financière. En témoignent le succès de son approche en matière de prêts collectifs, sa présence dans les zones rurales (85 %), le pourcentage d'emprunteurs féminins (98 %) et ses programmes de formation des clients bien élaborés. Selon la Banque mondiale, près d'un tiers de la population du Myanmar est totalement exclue des services financiers formels. Cet investissement contribue également à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes en finançant des entreprises dirigées par des femmes et en augmentant le pouvoir décisionnel des femmes dans les foyers et dans les communautés.

SPE Africa Industrialization Fund I (10 millions de dollars engagés)

Le fonds Africa Industrialization Fund I («AIF I») de SPE est un fonds de private equity spécialisé dans les investissements en capital de croissance en faveur des PME et des entreprises à croissance rapide situées en Afrique du Nord et dans certains autres pays d'Afrique. L'accent sera principalement mis sur l'Égypte, la Tunisie et le Maroc. Le fonds réalise des investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la fabrication, soutenant ainsi les secteurs des services infrastructurels et industriels. Après le ralentissement économique qui a fait suite au printemps arabe, dont la région continue de se remettre, l'Afrique du Nord est maintenant confrontée à l'impact du COVID-19. Le secteur privé continue de jouer un rôle déterminant dans la transition nécessaire vers des économies inclusives porteuses d'opportunités et d'emplois. SPE Capital, le gestionnaire du fonds, s'est également engagé à promouvoir la parité des sexes et à renforcer la participation des femmes à l'économie. SIFEM a qualifié le fonds AIF I pour le « Défi 2X » d'autonomisation économique des femmes.

Uhuru Growth Fund I (10 millions de dollars engagés)

Uhuru Growth Fund I est le premier fonds d'Uhuru Investment Partners, un gestionnaire de fonds émergent en Afrique de l'Ouest fondé par une équipe locale dont les membres ont passé l'essentiel de leur carrière professionnelle dans le private equity. Uhuru Growth Fund I est un fonds axé sur les entreprises à forte croissance en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement sur le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire. Uhuru privilégiera les investissements dans des entreprises bien établies présentant un historique d'exploitation et des revenus éprouvés, des équipes de direction solides et une position concurrentielle forte sur leurs marchés respectifs. L'objectif général est de faire de ces entreprises des leaders dans leurs secteurs et, dans les cas où une stratégie régionale s'applique, des fleurons régionaux.

Interact Climate Change Facility (ICCF) – financement additionnel IV (15 millions d'euros engagés)

L'Interact Climate Change Facility (ICCF) est un instrument d'investissement conjoint dont l'objectif est de financer des projets liés au changement climatique et à l'efficacité climatique dans les pays en développement. Il est financé par la plupart des institutions financières européennes de développement (EDFI) au rang desquelles figure SIFEM. L'ICCF accorde des prêts à long terme, des garanties et des financements mezzanine allant jusqu'à EUR 45 millions à des projets du secteur privé. Depuis sa création, l'ICCF a investi dans 24 projets en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et en Europe du Sud-Est. Le portefeuille est investi pour l'essentiel dans l'énergie éolienne, puis dans l'énergie solaire et les projets d'efficacité énergétique. SIFEM a déjà engagé au total EUR 25 millions en faveur de l'ICCF, en trois versements, dont EUR 20,9 millions ont déjà été affectés ou versés à des projets. Ce nouvel apport d'EUR 15 millions représente la quatrième dotation de SIFEM.

Réponses à la crise du COVID-19 :

European Financing Partners (EFP) – fenêtre COVID-19 (8 millions d'euros engagés)

L'European Financing Partners S.A. (EFP) est un mécanisme de cofinancement qui a été mis en place conjointement par la Banque européenne d'investissement (BEI) et les institutions financières européennes de développement (EDFI), dans le but de financer les investissements du secteur privé dans les pays figurant sur la liste du CAD de l'OCDE. Fin 2020, onze membres de l'EDFI – dont SIFEM – se sont associés à la Banque européenne d'investissement (BEI) pour créer une nouvelle initiative de financement spéciale COVID-19 dans le cadre du programme existant European Financing Partners (EFP). L'initiative d'EUR 280 millions est conçue pour fournir un soutien financier aux entreprises et aux institutions financières locales des marchés émergents confrontées aux défis économiques de la pandémie de COVID-19.

Réponses au COVID-19 – soutien à deux clients existants (3 millions de dollars engagés)

En 2020, dans le contexte de la crise du COVID-19, SIFEM a fourni des liquidités à des intermédiaires financiers locaux afin de consolider l'intermédiation financière et préserver les options de financement des entreprises locales. Un financement a été accordé au gestionnaire de fonds indien Global Catalyst Partners (Lok Capital), qui vise à soutenir les populations défavorisées et mal desservies de l'Inde via des investissements dans des petites et moyennes entreprises (PME) axées sur l'inclusion financière. SIFEM a également fourni un financement au Fonds de développement Cambodge-Laos-Myanmar II (CLMDF), un fonds régional de private equity géré par Emerging Markets Investments et axé sur l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME) situées au Cambodge, au Laos et au Myanmar.

3.2 CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE

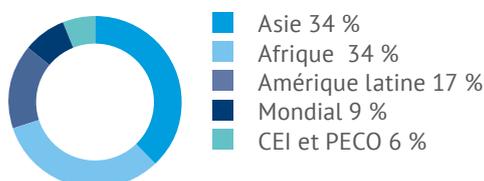
Le portefeuille de SIFEM s'est développé sur une période de deux décennies, les premiers investissements du SECO remontant à 1997.¹² Depuis sa création, SIFEM a engagé USD 1146,7 millions dans 147 projets en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine.

En 2020, les engagements en capital au profit de projets en Afrique, Amérique latine et à travers le monde ont augmenté par rapport à 2019, tandis que la part relative des projets en Asie a diminué.

PORTEFEUILLE SIFEM PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET INSTRUMENT AU 31 DECEMBRE 2020 (EN VOLUME D'ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT)¹³

GÉOGRAPHIE

Illustration 2



INSTRUMENT

Illustration 3



Le portefeuille se compose principalement de fonds de private equity investissant dans des sociétés en croissance et des PME (62 %), des infrastructures (3 %) et des fonds de revenu courant (15 %). Les investissements dans la microfinance représentent 7 % et les autres intermédiaires financiers 12 % du portefeuille, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

¹² Les investissements réalisés entre 1997 et 2005 ont été transférés à SIFEM.

¹³ La région CEE et CEI comprend les pays d'Europe du Sud et de l'Est ainsi que l'Ukraine.

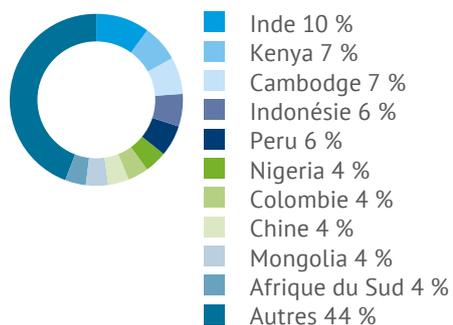
Sur l'ensemble de ces différents instruments, 34,1 % du portefeuille total est constitué d'actifs productifs de revenus courants, tandis que les 65,9 % restants sont constitués d'instruments de capitaux propres et de quasi-fonds propres.

Au 30 juin 2020, SIFEM avait investi directement et indirectement dans plus de 560 entreprises situées dans plus de 75 pays. Les dix pays les plus exposés financièrement représentent 56 % du capital total investi.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE SOUS-JACENT AU 30 JUIN 2020

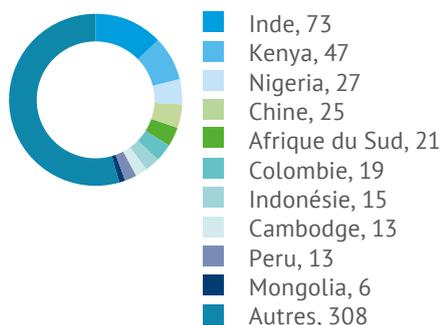
NIVEAU D'ENGAGEMENT EN CAPITAL INVESTI PAR PAYS

Illustration 4



NIVEAU D'ENGAGEMENT EN NOMBRE D'ENTREPRISES PAR PAYS

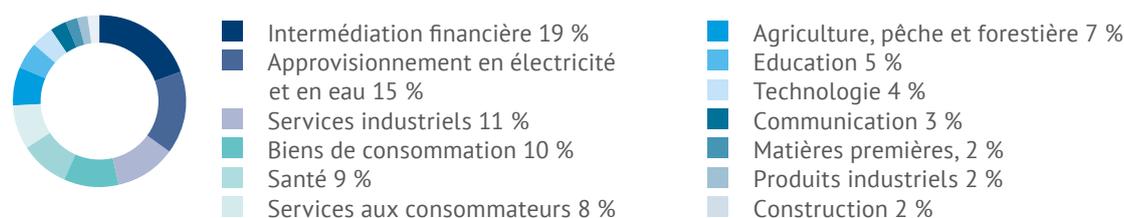
Illustration 5



Remarque : l'exposition de SIFEM en Chine est un investissement historique effectué depuis sa création jusqu'en 2014. La Chine n'étant plus éligible aux investissements SIFEM, la part relative de la Chine va diminuer avec le temps.

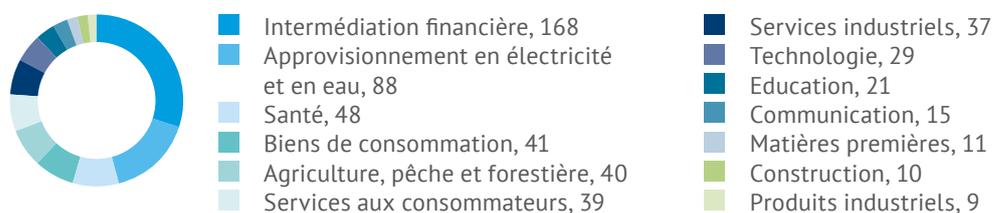
ENGAGEMENT EN CAPITAL INVESTI PAR SECTEUR

Illustration 6



NIVEAU D'ENGAGEMENT EN NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR

Illustration 7



Au 30 juin 2020, SIFEM avait investi directement et indirectement dans 168 entités du secteur financier ; environ 90 de ces sociétés sont actives dans le secteur de la microfinance.

3.3 ÉVALUATION

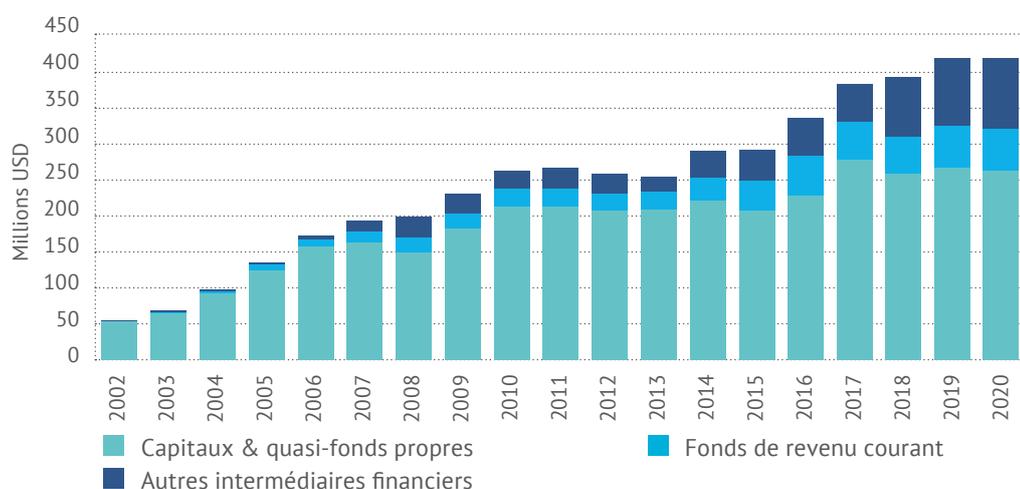
Les états financiers de SIFEM pour 2020 ont été audités de manière indépendante au début du mois de mars 2021, conformément aux exigences de l'actionnaire, afin de pouvoir être consolidés dans les comptes de la Confédération suisse. Toutefois, ces délais ne sont pas suffisants pour obtenir et intégrer les comptes vérifiés de toutes les sociétés du portefeuille. De ce fait, SIFEM a utilisé les dernières évaluations disponibles (septembre 2020) et les a reportées à la fin de l'exercice. Les auditeurs ont accepté cette méthodologie et les différences éventuelles ne devraient pas être significatives.

3.4 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Au 31 décembre 2020, le total des engagements actifs de SIFEM s'élevait à USD 883,6 millions. La valeur résiduelle du portefeuille d'investissement de SIFEM s'élevait à USD 420,0 millions, soit une baisse nette de USD 0,5 million, ou 0,1 % par rapport au 31 décembre 2019. Les variations de la valeur du portefeuille résultent (i) des fluctuations de la valeur des investissements sous-jacents, très impactés par la pandémie de COVID-19 en 2020, (ii) des entrées et des sorties de trésorerie générées par les nouveaux investissements, et (iii) de la réalisation des investissements.

ILLUSTRATION 8 : VALEUR RESIDUELLE DU PORTEFEUILLE DE SIFEM DEPUIS SA CREATION

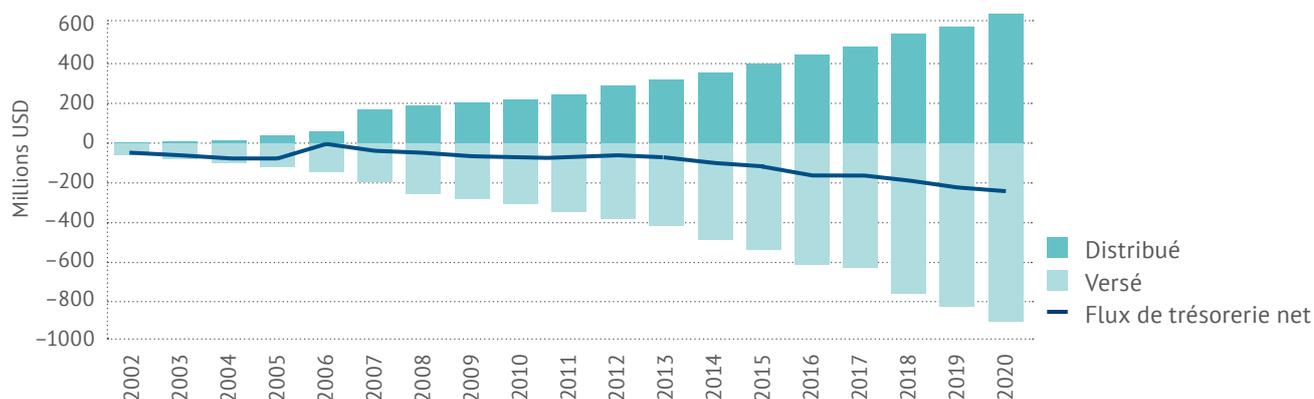
VALEUR RÉSIDUELLE



Depuis sa création, USD 887,9 millions ont été déployés à partir du portefeuille d'investissement de SIFEM, lequel a généré un reflux total cumulé d'USD 648,0 millions. Le flux de trésorerie net cumulé s'est élevé à USD -239,9 millions, ce qui peut s'expliquer par la combinaison d'un portefeuille en expansion, de la nature à long terme des investissements en capital et de la lenteur persistante des sorties d'investissement sur les marchés émergents.

ILLUSTRATION 9 : FLUX DE TRESORERIE CUMULE DE SIFEM

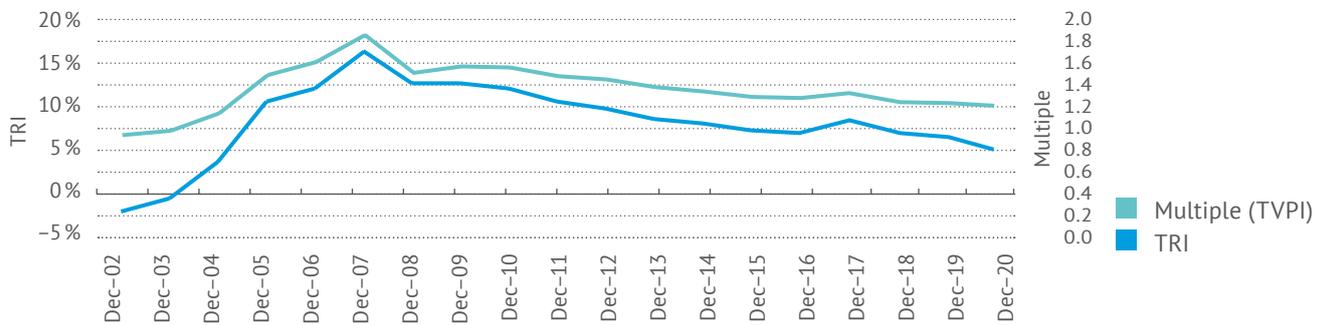
FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉ (EN M USD)



Au 31 décembre 2020, le taux de rendement interne (TRI) du portefeuille de SIFEM était de 5,25 %. Le TRI est une mesure permettant de montrer la rentabilité historique des actifs. D'une part, il fait référence à la juste valeur actuelle du portefeuille, d'autre part, il inclut tous les flux de trésorerie historiques dans son calcul. Dans un portefeuille en croissance, c.-à-d. où les nouveaux investissements ont tendance à dépasser les désinvestissements, ce que l'on appelle « l'effet de la courbe en J » joue un rôle important : généralement, les coûts initiaux encourus avec les nouveaux investissements ajoutés au portefeuille ne seront compensés que par la croissance de la valorisation de ces investissements après plusieurs années. La baisse observée en 2020, par rapport à 2019, est essentiellement le résultat de la pandémie de COVID-19 qui a impacté significativement la valeur du portefeuille d'investissement.

ILLUSTRATION 10 : PORTEFEUILLE SIFEM TOTAL TRI & MULTIPLE DEPUIS CREATION

TOTAL PORTFOLIO IRR & MULTIPLE



3.5 EFFETS DE CHANGE

Les fluctuations des devises continuent d'avoir une incidence sur la performance du portefeuille SIFEM de deux manières. Tout d'abord, les sociétés bénéficiaires du fonds de private equity opèrent dans des environnements en monnaie locale qui ont une incidence sur leur performance, les fonds eux-mêmes étant principalement libellés en USD et, dans une certaine mesure, en euro, rand sud-africain ou yuan chinois. Ensuite, les devises autres que l'USD – à savoir l'euro, le rand et le yuan – ont une incidence sur la performance du portefeuille une fois qu'elles sont converties en USD, la devise opérationnelle de SIFEM. Les effets de change de ces investissements du fonds ne sont pas présentés séparément dans les états financiers de SIFEM car ils sont pris en compte directement au niveau de l'évaluation des fonds des entreprises sous-jacentes.

Afin de réduire cet impact, le Conseil d'administration de SIFEM a décidé d'optimiser la gestion des devises en réduisant les liquidités détenues dans les principales devises de libellé du fonds autres que l'USD (c'est-à-dire euro, rand et yuan), tout en ciblant la couverture de l'exposition de SIFEM à l'euro par la conclusion de contrats de change à terme équivalant au montant de l'exposition totale de SIFEM en euros (composé de placements en instruments de dettes en euros, des liquidités propres et des liquidités estimées dans les fonds de private equity sous-jacents libellés en euros).

4. GESTION DU RISQUE

Au mois de décembre 2020, la répartition du portefeuille de SIFEM en termes d'investissements par catégorie de risque est la suivante :

ILLUSTRATION 11 : NOMBRE D'INVESTISSEMENTS SIFEM PAR CATEGORIE DE RISQUE EN DECEMBRE 2020

Projets par catégorie de risque	2019		2020	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Risque très faible	15	16%	16	16%
Faible risque	15	16%	10	10%
Risque modéré	29	31%	35	35%
Risque élevé	15	16%	10	10%
Risque très élevé	20	21%	29	29%

La plus grande concentration d'investissements demeure dans la catégorie des risques modérés. Il s'agit principalement d'investissements performants selon les attentes ou trop récents pour présenter un écart significatif par rapport à leur score de risque initial (qui est généralement « risque modéré »).

Pour la plupart, les projets dans les catégories à risque élevé ou très élevé ne répondent pas aux performances attendues ou leur score de risque est affecté par un risque macroéconomique et de marché plus élevé, comme résultat inhérent au mandat de développement de SIFEM. Les investissements dans les catégories à faible ou très faible risque sont principalement des projets qui dépassent leur performance attendue.

La proportion de projets à risque très élevé a augmenté l'année dernière. Le nombre de projets à très faible risque est resté stable, les projets se recentrant sur les risques modérés, depuis le risque élevé et faible.

Une description plus complète des risques du portefeuille de SIFEM se trouve à l'annexe 2 du présent rapport.

5. RÉSULTATS FINANCIERS

5.1 RÉSULTATS DE SIFEM POUR 2020

Le ralentissement économique mondial provoqué par la pandémie de COVID-19 a nettement impacté les résultats financiers de SIFEM. La valeur résiduelle du portefeuille d'investissement s'est dépréciée de CHF 27,9 millions et la provision pour pertes sur les placements en instruments de dettes a augmenté à plus de CHF 4,2 millions. Les produits d'intérêts et les gains sur les placements en instruments de capitaux propres réalisés n'ont pas suffi à compenser ces pertes. Par conséquent, SIFEM a subi un résultat opérationnel net de CHF -17,2 millions (cf. illustration 12), soit un rendement de ses actifs totaux de -2,7 % pour l'année 2020. Ces chiffres sont à comparer au bénéfice sur les activités d'investissement de CHF 16,1 millions de l'année précédente.

Pour la première fois depuis plusieurs années, les produits d'intérêts des placements en instruments de dettes de SIFEM ont baissé, passant de CHF 9,9 millions en 2019 à CHF 8 millions en 2020. Cela s'explique par différents reports de paiement que SIFEM a consentis à certains de ses emprunteurs pour les aider à surmonter la pandémie. Plusieurs prêts du portefeuille SIFEM ont dû basculer vers des catégories d'investissement plus risquées, d'où une augmentation des provisions pour pertes des prêts incluses dans les pertes et profits du compte de résultat SIFEM. Si les emprunteurs recommencent à rembourser le capital et verser les intérêts comme prévu et n'ont plus besoin de reports de paiement, ces pertes ne seront que provisoires.

Le revenu des investissements réalisés est lui aussi inférieur à celui de 2019 (2019 : CHF 14,4 millions ; 2020 : CHF 8,5 millions), l'environnement de sortie étant bien plus complexe pour les investissements de private equity dans quasiment tous les pays de SIFEM.

Le total des coûts de la gestion des investissements et autres charges d'exploitation¹⁴ s'est élevé à CHF 11,4 millions contre CHF 10,9 millions l'an passé. D'où un résultat opérationnel de CHF 28,6 millions, à comparer au bénéfice net d'exploitation de CHF 5,1 millions réalisé en 2019.

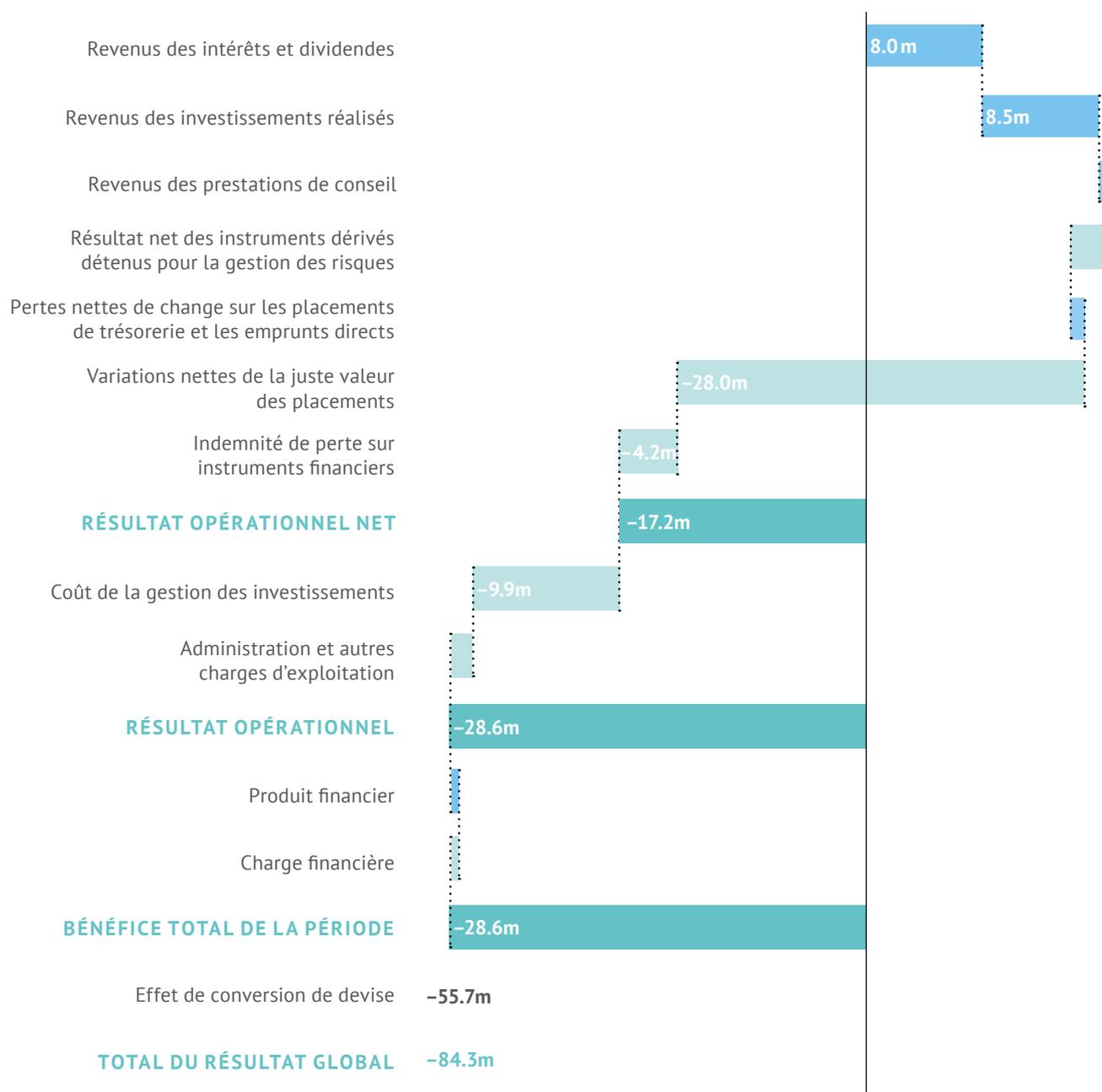
Les produits financiers et les charges financières restent un élément peu significatif du résultat de SIFEM étant donné que la société n'a pas de service de dette d'entreprise et n'est pas exposée aux effets de change sur son bilan (en dehors de son portefeuille d'investissement). De ce fait, la perte totale de cette année diffère à peine du résultat opérationnel de CHF 28,6 millions.

Quand on prend en compte les effets de conversion d'USD, qui est la devise fonctionnelle de SIFEM, en CHF, sa devise de présentation, la perte globale totale s'élève à CHF 84,3 millions en 2020. Il convient de noter qu'il s'agit d'un pur effet de conversion à hauteur de CHF 55,7 millions qui ne reflète pas les véritables performances de SIFEM, ni opérationnelles, ni financières.

SIFEM détient toujours des liquidités importantes pour couvrir ses engagements non financés d'USD 247,4 millions. Ces engagements non financés dépassaient d'USD 9,9 millions la trésorerie d'USD 237,5 millions (CHF 209,9 millions) à la fin de l'exercice. SIFEM est donc sur-engagé d'environ 1,12 % du total de ses engagements actifs, USD 883,6 millions. Ce pourcentage est à comparer au sur-engagement de 1,9 % à la fin de l'année précédente. Actuellement, le taux de sur-engagement maximal autorisé est de 6 %.

¹⁴ Principalement des droits de timbre.

ILLUSTRATION 12 : REPARTITION COMPLETE DU TOTAL DES PERTES ET PROFITS 2020



5.2 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS

Étant donné que plus de 75 % des investissements de SIFEM sont libellés en USD, le dollar US joue un rôle prépondérant dans la mesure de la performance des investissements de SIFEM et dans l'établissement de ses comptes. Conformément aux exigences des normes IFRS, il a donc été déterminé que le dollar US était la devise fonctionnelle de SIFEM pour sa comptabilité et la mesure de sa performance. Tous les chiffres en CHF fournis dans ce rapport et dans les comptes sont convertis à partir des comptes sous-jacents en USD.

La norme comptable IFRS spécifie l'utilisation de la valeur marchande équitable du portefeuille d'investissement. Ainsi, l'IFRS reflète les variations de la valeur non réalisée des investissements du portefeuille de SIFEM de manière plus transparente que la déclaration selon le Code des obligations suisse (CO) et le résultat opérationnel reflète bien la performance des activités d'investissement de SIFEM.

Aucun changement significatif dans les normes comptables n'est intervenu depuis la dernière période de déclaration.

5.3 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES CO

Bien que SIFEM ait adopté les normes IFRS, la présentation selon les normes comptables CO se poursuit parallèlement, principalement à des fins réglementaires et de conformité. En effet, en tant qu'entreprise publique de droit privé suisse, SIFEM est tenu de déclarer selon les normes comptables CO. Selon les normes comptables CO, SIFEM a enregistré une perte nette avant conversion de CHF 22,4 millions en 2020.

Les normes comptables CO obligent SIFEM à maintenir le portefeuille d'investissement à des valeurs nettement inférieures aux justes évaluations de marché, ce qui est plus prudent mais aussi moins précis. Étant donné que l'appréciation des investissements n'est comptabilisée qu'au moment de la réalisation, une sous-estimation temporaire de la performance des actifs d'investissement de SIFEM est généralement reflétée dans les déclarations CO.

5.4 REMARQUES FINALES

Les économies devraient redécoller en 2021 puisque le nombre de personnes vaccinées contre le COVID-19 devrait atteindre des seuils critiques au second semestre dans les économies avancées. Sur les marchés émergents, le redressement devrait prendre plus de temps, le déploiement de la vaccination étant plus lent. La reprise économique pourrait être retardée dans certaines régions, en Afrique notamment. Un USD fort pourrait aussi compliquer la reprise dans les pays fortement endettés en USD. La performance des investissements de SIFEM dans les pays concernés risque d'être tempérée et l'environnement de sortie des private equities compliqué. Malgré tout, la plupart des placements en instruments de dettes de SIFEM devraient reprendre les remboursements du capital et le versement des intérêts en 2021.

RAPPORT FINANCIER

2020 – COMPTES ANNUELS – IFRS

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Au Conseil d'administration de

SIFEM AG, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels selon IFRS

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SIFEM AG, comprenant le bilan, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de la variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Nous avons également audité un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Base de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité au sens de ces dispositions et de ces normes est détaillées ci-dessous dans le paragraphe «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels».

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la loi suisse, aux exigences professionnelles et au Code de déontologie de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) et nous confirmons avoir exercé nos autres activités professionnelles conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations contenues dans le rapport annuel

Le conseil d'administration est responsable de toutes les autres informations contenues dans le rapport annuel. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et de nos rapports correspondants.

Les autres informations contenues dans le rapport annuel ne font pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous n'exprimons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à évaluer s'il existe des divergences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si nous constatons, sur la base de nos travaux, l'existence d'une inexactitude significative sur les autres informations, nous en rendons compte. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers donnant une image fidèle de la situation financière et des résultats conformément aux exigences légales de l'IFRS. Il est aussi responsable de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Il est chargé, le cas échéant, de fournir des informations relatives à la capacité de la société à poursuivre ces activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité d'exploitation à moins que le conseil d'administration n'ait l'intention de liquider l'entité ou d'abandonner des activités ou qu'il n'ait pas d'autre alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport qui inclut notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi suisse dans le respect des normes ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Zurich, le 9 mars 2021

BDO SA



Franco A. Straub

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Marc Escher

Expert-réviseur agréé

ETATS FINANCIERS

NOTE 31.12.2020 31.12.2019

en '000 CHF

ACTIFS

Liquidités et équivalents de liquidités	6	209'921	217'211
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	13'550	13'036
Autres créances et actifs de régularisation	8	6'518	5'877
Total des actifs courants		229'989	236'124
Instrument de capitaux propres	9	266'442	298'513
Instrument de dettes	9	104'592	108'697
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	15'911	0
Total des actifs non courants		386'945	407'210
Total de l'actif		616'934	643'334

PASSIFS

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	13'499	12'973
Autres dettes et passifs de régularisation		2'686	1'580
Total des capitaux étrangers courants		16'185	14'553
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	16'666	0
Total des capitaux étrangers non courants		16'666	0
Total des capitaux étrangers		32'851	14'553
Capital-actions		624'444	584'444
Réserve de capital (capital versé supplémentaire)		84'701	84'701
Réserve légale		1'096	1'096
Réserve de conversion		-47'820	7'862
Bénéfice/-perte reporté(e)		-78'338	-49'322
Total des capitaux propres	10	584'083	628'781
Total du passif		616'934	643'334

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	NOTE	2020	2019
en '000 CHF			
Produits d'intérêts	11	7'608	9'898
Revenus de dividendes		394	
Produits des gains réalisés sur les placements		8'454	14'419
Revenus des prestations de conseil		21	36
Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	14	-2'371	835
Gains de change nets sur les liquidités et équivalents de liquidités et les placements directs dans des instruments de dettes	15	878	-631
Variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	16	-27'958	-16'600
Provision pour perte sur les instruments financiers	18	-4'272	8'109
Résultat opérationnel net		-17'246	16'066
Coûts et frais de gestion des placements	12	-9'928	-9'502
Frais d'administration et de garde	13	-429	-414
Charges de personnel		-399	-450
Charges administratives		-393	-371
Charges de publicité		-91	-98
Autres revenus opérationnels		-133	-93
Résultat opérationnel		-28'619	5'138
Produits financiers	17	5	4
Charges financières	17	-2	-3
Bénéfice/-perte total(e) de la période		-28'616	5'139
<i>Effet de la conversion dans la monnaie de présentation</i>	3	<i>-55'682</i>	<i>-12'089</i>
<i>Résultat global total</i>		<i>-84'298</i>	<i>-6'950</i>

ETAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL-ACTIONS	CAPITAL VERSE SUPPLÉMENTAIRE	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE DE CONVERSION	BÉNÉFICE/-PERTE REPORTÉ(E)	TOTAL
en '000 CHF						
Capitaux propres au 31 décembre 2018	554'444	84'701	1'096	19'951	-54'161	606'031
Résultat global total de l'exercice						
Bénéfice de l'exercice					5'139	5'139
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				-12'089		-12'089
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	-12'089	5'139	-6'950
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires	30'000					30'000
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-300	-300
Autres apports en capital						
Total transactions avec les propriétaires de la société	30'000	0	0	0	-300	29'700
Capitaux propres au 31 décembre 2019	584'444	84'701	1'096	7'862	-49'322	628'781
Résultat global total de l'exercice						
Perte de l'exercice					-28'616	-28'616
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				-55'682		-55'682
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	-55'682	-28'616	-84'298
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires						40'000
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-400	-400
Autres apports en capital						
Total transactions avec les propriétaires de la société	40'000	0	0	0	-400	39'600
Capitaux propres au 31 décembre 2020	624'444	84'701	1'096	-47'820	-78'338	584'083

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	NOTE	2020	2019
en '000 CHF			
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS			
Bénéfice/-perte de l'exercice		-28'616	5'139
Ajustements au titre des :			
Produits d'intérêts	11	-7'608	-9'898
Dividende		-394	0
Produits des gains réalisés sur les placements		-8'454	-14'419
Autres coûts liés aux placements directs		0	0
Charges d'intérêts		0	0
Gains/-pertes de change net(te)s		-881	630
Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		1'608	-726
Variations de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		32'230	8'491
Variation des :			
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		825	-174
Autres créances et actifs de régularisation		-1'248	5
Autres dettes et passifs de régularisation		1'347	478
Acquisition de participations		-65'048	-89'436
Produits de la vente de participations		34'323	48'429
Intérêts reçus		7'121	9'879
Dividendes / autres revenus des placements reçus		394	0
Produits des gains réalisés sur les placements reçus		8'454	14'419
Produits de la vente d'instruments financiers dérivés		-1'121	726
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		-27'068	-26'457
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		0	0
Produits de l'émission de capital-actions		39'600	29'700
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		39'600	29'700
Augmentation / diminution nette des liquidités et équivalents de liquidités		12'532	3'243
Liquidités et équivalents de liquidités au 1 ^{er} janvier	6	217'211	218'475
Effet des variations de taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-19'822	-4'507
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	6	209'921	217'211

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

1 ENTITÉ COMPTABLE

SIFEM AG – Swiss Investment Fund for Emerging Markets (« SIFEM » ou la « société ») est une société domiciliée en Suisse. L'adresse de son siège social est c/o Obviam AG, Helvetiastrasse 17, 3005 Berne. Les actions de la société sont détenues à 100 % par la Confédération suisse.

SIFEM est l'institution financière de développement (IFD) de la Suisse. Elle accorde des financements à des petites et moyennes entreprises (PME), principalement par l'intermédiaire de fonds de capital risque (private equity) et de fonds mezzanine, mais aussi de placements directs en instruments de dettes dans des intermédiaires financiers et de prêts à des véhicules de placement collectifs. L'objectif étant de générer un impact sur le développement conformément aux principes de bonnes pratiques au niveau environnemental et social ainsi qu'en termes de gouvernance.

Tant les activités d'investissement que la gestion des activités quotidiennes de la société sont déléguées à Obviam AG (« Obviam » ou le « Gérant »), une société spécialisée dans la gestion des investissements dans les marchés émergents immatriculée en Suisse, qui assure tant la gestion de portefeuille que la gestion opérationnelle.

2 BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les présents comptes annuels ont été établis pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS), en complément des comptes annuels statutaires établis conformément au Code des obligations (CO).

La publication des présents comptes annuels a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 4 mars 2021.

Principe d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers (les instruments de capitaux propres et de dettes ainsi que les actifs et passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques), lesquels sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF). La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar américain (USD). Toutes les informations financières présentées en francs suisses ont été arrondies au millier le plus proche.

3 PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

SIFEM a systématiquement appliqué les principes comptables exposés ci-après pour les périodes présentées dans les présents comptes consolidés.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en USD au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis en USD au taux de change en vigueur à cette date.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les différences de changes résultant de la conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes en tant que gain/perte de change net(te), à l'exception de celles qui résultent des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, qui sont comptabilisées en tant qu'élément du gain net résultant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

S'agissant de la conversion dans la monnaie de présentation, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les éléments de capitaux propres autres que le bénéfice ou la perte de la période sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change historique. Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période sous revue. Les différences de change résultant de la conversion des bilans et des comptes de résultat sont débitées ou créditées en tant qu'écart de conversion dans le compte de profits et pertes. Les différences de change résultant de la conversion des liquidités, des équivalents de liquidités et des flux de trésorerie correspondants sont présentées séparément dans le tableau des flux de trésorerie en tant qu'effet de conversion sur les liquidités et équivalents de liquidités.

Les taux de change suivants ont été appliqués :

	2020		2019	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD/CHF	1.131286	1.044576	1.032684	0.995737
USD/EUR	1.223550		1.122500	
USD/ZAR	0.068079		0.071513	
USD/CNY	0.152910		0.143561	
CHF/USD	0.883950	0.957326	0.968350	1.004282

Note : La forte dépréciation de l'USD, en tant que monnaie fonctionnelle de la société, par rapport au CHF, en tant que monnaie de présentation de la société, a entraîné un résultat global négatif significatif pour l'exercice.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les dépôts en espèces sans restriction avec une échéance à trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Les liquidités et équivalents de liquidités sont exposés à un risque négligeable de variation de la juste valeur et utilisés pour couvrir les engagements de la société à court terme.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques comprennent les contrats de change à terme et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction directement attribuables étant comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant généralement comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

SIFEM utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour couvrir économiquement son exposition aux risques de change résultant de ses activités d'exploitation. SIFEM ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de négoce.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué soit « à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes » (« fair value through profit or loss », FVTPL), soit « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (« fair value through other comprehensive income », FVOCI), soit « au coût amorti ».

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL) :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à détenir des actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement le remboursement du capital et des intérêts (« solely payment of principal and interest », SPPI).

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) uniquement s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL) :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est réalisé à la fois par l'obtention de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie SPPI.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de négoce, la société peut décider irrévocablement de présenter les variations subséquentes de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (OCI). Cette décision est prise pour chaque placement individuellement.

Tous les autres actifs financiers sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL).

Le Gérant détermine la classification des actifs financiers au moment de l'acquisition. La comptabilisation à la date de l'opération est appliquée pour les acquisitions et les ventes routinières d'actifs financiers. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. La société et sa filiale remplissent les critères applicables à une entité faisant l'objet d'un investissement conformément à l'IFRS 10 Etats financiers consolidés. Au 1^{er} janvier 2013, la société a donc appliqué l'exception à la consolidation pour les entités faisant l'objet d'un investissement prévu dans l'IFRS 10 modifiée, et continue à évaluer ses placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. Les actifs financiers sont partiellement ou intégralement décomptabilisés si les droits contractuels de SIFEM sur les flux de trésorerie résultant des actifs financiers ont expiré ou s'ils ont été transférés et si SIFEM n'est exposée à aucun risque résultant de ces actifs et n'a droit à aucun revenu résultant de ces derniers.

a) Instruments de dettes

Ce poste comprend les prêts et les notes de débit accordés à des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi qu'à des banques et autres intermédiaires financiers. Les instruments de dettes sont gérés dans le cadre du modèle d'affaires « détenu en vue de la collecte » et leurs flux de trésorerie contractuels sont SPPI. Par conséquent, les instruments de dettes sont comptabilisés au coût amorti. Pour certains instruments de dettes, l'option de la juste valeur est exercée et ces investissements sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Les provisions nécessaires pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que telles par le biais du compte de profits et pertes.

b) Instruments de capitaux propres

Ce poste comprend les placements dans des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi que les placements directs dans des banques et autres intermédiaires financiers afin de financer des PME. Ces placements se rapportent aux risques indirects pour les bénéficiaires finaux liés à ces fonds, véhicules de placement collectifs ou autres instruments financiers structurés et ne sont pas SPPI. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

c) Evaluation subséquente – actifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un actif financier est le montant auquel l'actif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements du capital, plus ou moins l'amortissement cumulé à l'aide de la méthode du

taux d'intérêt effectif de toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance, ajusté des éventuelles provisions pour pertes de crédit attendues.

d) Evaluation subséquente – actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Après l'évaluation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont évalués à la juste valeur. Toute variation de la juste valeur autre que les produits et les charges d'intérêts et de dividendes, est comptabilisée dans le compte de profits et pertes en tant que partie de la variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

La juste valeur est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre participants du marché à la date d'évaluation dans le principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel SIFEM a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-performance. La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est le prix de transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, sauf si la juste valeur de cet instrument est prouvée par comparaison avec d'autres transactions actuelles observables sur le marché concernant le même instrument (c.-à-d. sans modification ni reconditionnement) ou basée sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des inputs observables. Lorsque le prix de transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, l'instrument financier est initialement évalué au prix de transaction et les éventuelles différences entre ce prix et la valeur initialement obtenue à partir d'un modèle d'évaluation sont ensuite comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

Lorsque cela est possible, SIFEM évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide de prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si la fréquence et le volume des transactions concernant l'actif ou le passif sont suffisants pour fournir des informations sur les prix en continu, sauf en cas des restrictions.

Si le marché pour un instrument financier n'est pas actif, SIFEM détermine la juste valeur à l'aide d'une technique d'évaluation adaptée aux circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix observables ainsi que d'autres modèles d'évaluation conformément aux lignes directrices selon l'International Private Equity Valuation (IPEV). La technique d'évaluation choisie exploite au maximum les inputs observables pertinents, se base le moins possible sur les inputs non observables et les estimations spécifiques à SIFEM, incorpore tous les facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la détermination d'un prix, et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la détermination du prix des instruments financiers. Les inputs sur lesquels se basent les techniques d'évaluation représentent raisonnablement les attentes du marché ainsi que l'évaluation des facteurs de risque/rendement inhérents à l'instrument financier. SIFEM calibre les techniques d'évaluation et les teste pour la validation en utilisant les prix de transactions actuellement observables sur le marché concernant le même instrument ou basés sur d'autres données de marché observables disponibles. Voir également la note 9.

e) Hiérarchie de la juste valeur

SIFEM évalue la juste valeur en utilisant la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous, qui reflète l'importance des inputs utilisés lors de l'évaluation :

Niveau 1 : prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.

Niveau 2 : technique d'évaluation basée sur des inputs observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix) soit indirectement (c.-à-d. tirés de prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des inputs non observables significatifs. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des inputs qui ne sont pas basés sur des données observables et les inputs non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument.

Provisions

A Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée avec fiabilité, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché concernant la valeur temps de l'argent et le risque spécifique au passif.

Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques concernent les dérivés hors négoce détenus à des fins de gestion des risques. Ils comprennent toutes les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur, les intérêts et les différences de change.

Produits d'intérêts, revenus de dividendes et revenus des gains réalisés sur les placements

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les produits d'intérêts provenant des liquidités et équivalents de liquidités ainsi que ceux provenant des titres de créance inclus dans les instruments de dettes.

Les revenus des gains réalisés sur les placements sont les revenus cumulés résultant principalement des désinvestissements de fonds à un prix supérieur au prix payé. Les gains réalisés surviennent lorsque les désinvestissements sont décaissés à un niveau qui dépasse leur valeur comptable ou que d'autres gains sont versés par le fonds aux investisseurs.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est établi.

Charges d'honoraires et de commissions

Les charges d'honoraires et de commissions sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes lorsque les services correspondants sont reçus.

Impôt sur le bénéfice

En raison de sa propriété publique et de son mandat de développement, SIFEM est exemptée de l'impôt communal, cantonal et fédéral ordinaire ainsi que de l'impôt sur le capital.

Toutefois, certains revenus de dividendes et produits d'intérêts reçus par SIFEM sont soumis à l'impôt anticipé dans certains pays d'origine. Ces revenus et produits sont comptabilisés nets d'impôts par le biais du compte de profits et pertes.

Normes et interprétations nouvelles et révisées qui n'ont pas été adoptées

Les normes et interprétations nouvelles, révisées et modifiées suivantes ont été publiées jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels 2020, mais elles ne sont pas encore effectives et ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les présents comptes annuels. Les effets attendus présentés sous le tableau constituent uniquement une première évaluation provisoire.

	Effet attendu	Date effective	Application prévue par SIFEM
Nouvelles normes ou interprétations			
IFRS 17 Contrats d'assurance	*	1 ^{er} janvier 2023	2023
IFRS 16 Modification : Déduction immobilisations corporelles	*	1 ^{er} janvier 2022	2022
IAS 37 Modification : Spécifier les coûts qu'une entreprise inclut lorsqu'elle évalue si un contrat sera déficitaire	*	1 ^{er} janvier 2022	2022

* Aucun impact ou aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes annuels de SIFEM

4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'établissement des comptes annuels conformément aux IFRS exige de la Direction qu'elle procède à des jugements, estimations et hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants présentés relatifs aux actifs et passifs ainsi qu'aux produits et charges. Les résultats effectifs peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont présentées au cours de la période où les estimations sont revues et de toute période future affectée.

Les estimations et hypothèses suivantes faites lors de l'application des principes comptables pourraient donner lieu à un ajustement important dans les comptes annuels :

Détermination des justes valeurs

La détermination de la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de prix de marché observable exige l'utilisation de techniques d'évaluation. S'agissant des instruments financiers qui ne sont pas négociés fréquemment et qui présentent une faible transparence en matière de prix, la juste valeur est moins objective et exige des degrés de jugement divers en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude liée aux facteurs du marché, des hypothèses en termes de prix et d'autres risques affectant l'instrument en question. Voir également les notes 3 (Instruments financiers) et 9.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel SIFEM opère. Lorsque les indicateurs des environnements économiques principaux sont mixtes, la Direction utilise son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'effet économique des transactions, événements et conditions sous-jacents. La Direction a décidé que la monnaie fonctionnelle de SIFEM est le dollar américain (USD).

Etant donné que les fonds de fonds de private equity actifs au niveau mondial tels que SIFEM ont tendance à être extrêmement diversifiés, ce facteur ne constitue pas un indicateur clair concernant la monnaie fonctionnelle de SIFEM. Toutefois, le dollar américain est la seule monnaie la plus importante qui affecte la détermination du prix des transactions, non seulement pour SIFEM mais aussi pour l'ensemble du secteur du private equity dans les marchés émergents. En outre, SIFEM présente la performance de ses placements auprès de son investisseur en dollars américains uniquement.

5 GESTION DES RISQUES

Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques de SIFEM se base sur un manuel complet de procédures qui décrit la manière dont les activités sont menées et, en particulier, la manière dont les risques opérationnels et de placement sont identifiés, réduits, contrôlés et gérés. Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration, du contrôle et de l'amélioration du cadre complet, alors qu'Obviam, en tant que gérant et gestionnaire des investissements, est chargée de sa mise en œuvre continue.

Gestion des risques d'investissement

SIFEM est exposée à divers risques financiers résultant de ses activités d'investissement dans les pays émergents. Sa gestion des risques d'investissement se base sur trois piliers :

- Gestion des risques de portefeuille
- Gestion des risques ESG (environnement, société et gouvernance)
- Gestion des risques de trésorerie

De plus, SIFEM reçoit un soutien en matière de gestion des investissements par des experts financiers.

Obviam, qui est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la sélection des opportunités d'investissement, ainsi que du suivi des positions d'actifs du portefeuille de SIFEM, suit les procédures prédéfinies pertinentes pour la gestion des risques d'investissement à chaque étape du processus d'investissement. Le cadre utilise également un outil interne de notation des risques qui est appliqué au moins une fois par an afin de réévaluer chacun des instruments de placement du portefeuille.

Gestion des risques financiers

SIFEM est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque opérationnel et
- risque de contrepartie.

a) Risque de crédit

Tous les actifs de SIFEM entraînent le risque de crédit qu'une contrepartie devienne insolvable. Il en résulterait une perte financière pour SIFEM. Ce type de perte provient principalement des titres de créance détenus, des autres créances ainsi que des liquidités et équivalents de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation des postes de l'état de la situation financière de SIFEM avec les catégories d'instruments financiers.

	Évalués obligatoire- ment à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Évalués facultative- ment à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Coût amorti	Valeur comptable totale
en '000 CHF				
31 décembre 2020				
Liquidités et équivalents de liquidités			209'921	209'921
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	13'550	15'911		29'461
Autres créances et actifs de régularisation			5'998	5'998
Placements en instruments de dettes				104'592
– Banques et autres intermédiaires financiers		15'462	65'570	
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs		9'577	13'983	
Placements en instruments de capitaux propres				266'442
– Banques et autres intermédiaires financiers	6'429			
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs	260'013			
Total	279'992	40'950	295'472	616'414
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-30'165			-30'165
Autres dettes et passifs de régularisation			-2'663	-2'663
Total	-30'165		-2'663	-32'828

31 décembre 2019

Liquidités et équivalents de liquidités			217'211	217'211
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	13'036			13'036
Autres créances et actifs de régularisation			5'508	5'508
Placements en instruments de dettes				108'697
– Banques et autres intermédiaires financiers		7	88'231	
– Fonds et autres véhicules de placement collectif		10'304	10'155	
Placements en instruments de capitaux propres				298'513
– Banques et autres intermédiaires financiers	6'933			
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs	291'580			
Total	311'549	10'311	321'105	642'965
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-12'973			-12'973
Autres dettes et passifs de régularisation			-1'552	-1'552
Total	-12'973		-1'552	-14'525

Le tableau ci-dessus comprend uniquement les instruments financiers. Les autres créances et actifs de régularisation ne comprennent donc pas les créances d'impôts et les charges prépayées KCHF 521 (2019 : KCHF 365). Les autres dettes et passifs de régularisation ne comprennent pas les passifs d'impôts et les avances reçues KCHF 23 (2019 : KCHF 28).

Gestion du risque de crédit

L'approche en matière de gestion du risque de crédit de SIFEM est déterminée par son outil de notation des risques actualisés chaque année pour les institutions financières, ainsi que par la procédure pour constituer les provisions pour pertes de crédit attendues pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti conformément à l'IFRS 9. Obviam contrôle sur une base trimestrielle la capacité et la volonté qu'a un émetteur de remplir ses obligations financières intégralement et en temps voulu. Tout changement significatif au niveau du risque de crédit sera communiqué au Conseil d'administration. Un rapport annuel sur les risques est adressé aux actionnaires.

En cas d'événement majeur, la notation du risque sera ajustée afin de refléter le risque inhérent actuel du placement en question.

Augmentation significative du risque de crédit

Selon le modèle, tous les actifs financiers dans le portefeuille de SIFEM concernés par le nouveau modèle de dépréciation sont classés comme «performants» (étape 1) lors de la comptabilisation initiale. A mesure que les circonstances changent et que le risque augmente, un actif finit par passer de l'étape « performant » (étape 1) à l'étape qui indique un « risque fortement accru depuis la comptabilisation initiale » (étape 2).

L'approche de SIFEM pour définir les limites entre les étapes 1 et 2 se base sur quatre facteurs (l'un d'entre eux ayant un caractère prospectif) qui sont considérés comme étant des causes d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale lié à un actif financier :

- i. Retards au niveau du paiement d'intérêts ou du principal de plus de 30 jours
- ii. Violations mineures des clauses de sauvegarde (le caractère significatif étant évalué par le Comité d'audit)
- iii. Reclassement de la notation interne du risque lié aux instruments financiers dans les catégories de risque plus élevé 1 (« risque très élevé ») ou 2 (« risque élevé ») dans le système de notation du risque élaboré par Obviam
- iv. Aspects qualitatifs appréciés par le Comité d'audit tels que des connaissances spécifiques fournies par Obviam ou acquises par des parties externes concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques (p. ex. connaissances des partenaires de co-investissement de SIFEM ou d'autres sources fiables concernant le caractère significatif et le timing des augmentations de capital programmées, sensibilisation quant aux arrangements du groupe de prêteurs pour éviter les défaillances croisées, ou tout autre facteur étayant l'avis d'un expert concernant le caractère risqué d'un actif financier).

Un actif repasse de l'étape 2 à l'étape 1 si la raison de son passage de l'étape 1 à l'étape 2 cesse de s'appliquer.

SIFEM intègre un élément prospectif à la fois dans l'évaluation visant à déterminer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale et l'évaluation de la perte de crédit attendue. Le modèle interne de notation des risques utilise une série d'inputs variables qui servent de substitut pour fournir une indication précoce d'un risque accru (p. ex. risques financiers et opérationnels accrus de l'emprunteur, risques macroéconomiques et d'infrastructure du marché dans le pays ou la région concerné(e)). Une détérioration de la notation de risque d'une participation indique vraisemblablement une augmentation du risque de crédit pour ce même emprunteur, c'est pourquoi une réduction de la notation de risque peut être interprétée comme une indication précoce d'un risque accru.

S'agissant de l'évaluation de la notation de risque globale d'un investissement, des indicateurs macroéconomiques prospectifs, à savoir le risque économique à long terme et le risque politique à long terme, sont pris en compte parmi d'autres facteurs, les indicateurs prospectifs étant largement surpondérés dans le calcul de la notation de risque globale d'un investissement.

Actifs financiers dépréciés (« credit-impaired »)

Le seuil à partir duquel un actif financier est considéré comme déprécié (c.-à-d. qu'il passe de l'étape 2 à l'étape 3) est activé si l'une des causes suivantes est constatée pour un actif financier :

- i. Retards au niveau du paiement d'intérêts ou du capital de plus de 90 jours
- ii. Violations importantes des clauses de sauvegarde
- iii. Restructuration avec perte significative de la VAN
- iv. Réduction pour perte de valeur du capital ou des intérêts réalisés ou imminents
- v. Faillite déclarée ou imminente de l'emprunteur
- vi. Aspects qualitatifs appréciés par le Comité d'audit tels que des connaissances spécifiques concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques.

Si au moins l'un de ces six facteurs est activé, un actif peut être considéré comme défaillant. Dans un tel cas, le Comité d'audit de SIFEM déciderait de déplacer l'actif financier en question vers l'étape 3, sauf s'il existe de bonnes raisons qui justifient le rejet de cette présomption conformément à l'IFRS 9.

Un actif est redéplacé de l'étape 3 à l'étape 2 si aucun des six facteurs définis ci-dessus ne continue d'indiquer une défaillance potentielle.

Evaluation de la perte de crédit attendue (« expected credit loss », ECL)

Les inputs clés de l'évaluation de la perte de crédit attendue représentent la structure d'échéance des variables suivantes :

- Probabilité de défaillance (« probability of default », PD) ;
- Perte en cas de défaut (« loss given default », LGD) ;
- Exposition en cas de défaut (« exposure at default », EAD).

La perte de crédit attendue pour les risques de l'étape 1 est calculée en multipliant la PD à 12 mois par la LGD et l'EAD. S'agissant des actifs des étapes 2 et 3, SIFEM calcule une perte de crédit attendue sur la durée de vie (« lifetime expected credit loss »), qui se base sur la PD sur la durée de vie restante de chaque actif financier individuel et qui est ensuite actualisée au taux d'actualisation approprié. Ce taux représente l'intérêt effectif initial de l'actif.

Inputs, hypothèses et techniques d'estimation

Etant donné que les données relatives aux probabilités de défaillance (PD) sont difficiles à obtenir pour certaines régions où SIFEM est active, les informations sur les inputs concernant les probabilités de défaillance doivent souvent faire l'objet d'estimations. Pour ce faire, les dernières données disponibles de l'Annual Global Corporate Default Study de Standard & Poor's (S&P) sont utilisées comme base. Si une notation pour un emprunteur spécifique n'est pas disponible, une autre source de notation telle que Moody's ou Fitch est utilisée puis convertie dans la notation S&P correspondante la plus proche. Si aucune notation d'une grande agence de notation internationale n'est disponible pour un emprunteur spécifique, une notation est estimée à l'aide des données des sociétés comparatives les plus proches de l'emprunteur.

Une fois qu'une notation a été attribuée à un emprunteur, la probabilité de défaillance correspondante sera déduite à partir de la S&P Corporate Default Study la plus récente.

Etant donné qu'il n'existe pour SIFEM aucune indication selon laquelle les probabilités de défaillance prospectives sont très différentes des probabilités de défaillance historiques, les notations des agences sont considérées comme étant une base raisonnable d'estimation des probabilités de défaillance concernant le portefeuille de SIFEM. Les probabilités de défaillance seront toutefois ajustées conformément à l'avis d'un expert si les activités et les informations prospectives conformément à l'évaluation des étapes ci-dessus indiquent une probabilité de défaillance supérieure ou inférieure.

S'agissant des actifs financiers de l'étape 1, une probabilité de défaillance à 12 mois est estimée à l'aide de la base de données ci-dessus. La même procédure s'applique aux actifs financiers de l'étape 2. Toutefois, dans ce cas, la probabilité de défaillance constitue une estimation pour la durée de vie restante de l'actif financier. Enfin, la probabilité de défaillance pour les actifs financiers de l'étape 3 est présumée être de 100 %.

De manière similaire à la procédure pour estimer les probabilités de défaillance, la perte en cas de défaut (LGD) découle des données historiques. Selon lesquels les points de données les plus appropriés tirés des informations disponibles les plus récentes fournies par la Moody's Recovery Database sont utilisés dans ce cas.

L'exposition maximale de SIFEM au risque de crédit à la date de clôture est représentée par les valeurs comptables respectives des actifs financiers concernés et s'élève à KCHF 350'492 au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : KCHF 344'817).

Réduction pour perte de valeur

Les actifs financiers sont sortis du bilan (en partie ou intégralement) dès lors qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier dans son intégralité ou en partie. Ceci est généralement le cas lorsque SIFEM décide que l'emprunteur ne possède pas les actifs ou les sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sortis du bilan. Cette évaluation est effectuée au niveau de l'actif individuel.

Les actifs financiers qui sont sortis du bilan pourraient encore faire l'objet de mesures d'exécution afin de se conformer aux procédures de SIFEM relatives au recouvrement des montants dus.

Analyse de la qualité du crédit

i. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités détenues auprès du Credit Suisse et de la Banque nationale suisse ont des notations S&P (à long terme) de A et AAA, respectivement, et sont donc considérées comme des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

ii. Instruments de dettes – Provision pour perte

	Etape 1	Etape 2	Etape 3	2020 Total	2019 Total
en '000 CHF					
Balance at 31 December	90'731	7'655	0	98'386	78'557
Transfert vers l'étape 1					
Transfert vers l'étape 2					
Transfert vers l'étape 3	-15'479		15'479	0	
Réévaluation nette de la provision pour perte	-87	345	-3'960	-3'702	7'819
Nouveaux actifs financiers acquis	9'614			9'614	38'163
Actifs financiers décomptabilisés	-12'590	-884	-2'698	-16'172	-18'024
Réductions pour perte de valeur					-6'739
Effets des variations des taux de change	-7'908	-667		-8'575	-1'390
Solde au 31 décembre	64'281	6'449	8'821	79'551	98'386

iii. Autres créances – provision pour perte

Les autres créances sont considérées comme étant des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

iv. Changements significatifs dans les valeurs comptables brutes

Le tableau suivant fournit une explication quant à la manière dont les changements significatifs au niveau de la valeur comptable brute des instruments financiers au cours de la période ont entraîné des changements au niveau de la provision pour perte.

AUGMENTATION / (DIMINUTION) DE L'IMPACT				2020	2019
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Total
en '000 CHF					
Liquidités et équivalents de liquidités					0
Instruments de dettes	-2'976	-884	-2'698	-6'558	13'400
Autres créances					0
Augmentation / (-) diminution provision pour perte	-186	-171	-536	-894	311

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous comprennent les actifs et passifs financiers qui sont soumis à un accord-cadre de compensation exécutoire ou à un accord similaire couvrant des instruments financiers similaires, qu'ils soient compensés ou non dans l'état de la situation financière.

SIFEM AG a accordé une garantie sous la forme de liquidités pour les transactions sur dérivés.

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation des actifs et passifs financiers soumis aux accords de compensation, accords-cadres de compensation exécutoire et accords similaires :

i. Actifs financiers	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des actifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
				Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	

en '000 CHF

31 décembre 2020

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	13'550	0	13'550	13'550	4'428	4'428
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	15'911	0	15'911	15'911	619	619
Total	29'461	0	29'461	29'461	5'047	5'047

31 décembre 2019

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	13'036	0	13'036	13'036	4'851	4'851
Total	13'036	0	13'036	13'036	4'851	4'851

ii. Passifs financiers	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
				Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	

en '000 CHF

31 décembre 2020

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	-13'499	0	-13'499	-13'549	0	50
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	-16'666	0	-16'666	-15'911	0	-755
Total	-30'165	0	-30'165	-29'460	0	-705

31 décembre 2019

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-12'973	0	-12'973	-13'036	0	63
Total	-12'973	0	-12'973	-13'036	0	63

Concentration du risque de crédit

Obviam examine la concentration du crédit concernant les instruments de dettes détenus sur la base des allocations géographiques et en fonction de la contrepartie. Au 31 décembre 2020, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit dans ce portefeuille pour un émetteur ou un groupe d'émetteurs individuel.

INSTRUMENTS DE DETTES

31.12.2020 31.12.2019

en '000 CHF

VALEUR COMPTABLE

Concentration par secteur

Banques et autres intermédiaires financiers	84'774	89'773
Fonds mezzanine	3'910	3'918
Fonds de dette	16'147	15'006
Total	104'831	108'697

Concentration par emplacement

Amérique latine	36'039	42'885
Asie	37'155	45'812
Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des États indépendants (CEI)	17'616	4'571
Afrique	2'252	2'815
Mondial / supranational	11'767	12'614
Total	104'831	108'697

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que SIFEM ne respectera pas ses obligations financières. Les facteurs les plus importants pour déterminer la liquidité nécessaire sont les dates de règlement attendues pour les engagements d'investissement de SIFEM ainsi que les dates d'échéance des prêts en conformité avec les conditions de prêt et les dates d'échéance attendues pour les autres obligations contractuelles.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité de SIFEM est géré sur une base trimestrielle par le service financier d'Obviam et la banque dépositaire conformément aux politiques et procédures applicables. Une politique détaillée en matière de gestion de la liquidité fait partie du manuel de procédure d'Obviam.

Les fonds dans lesquels SIFEM investit n'appellent généralement pas le montant total du capital engagé en une seule fois et, en particulier, tous les fonds ne sont pas susceptibles d'appeler le montant maximum du capital engagé au même moment. Le business plan pour les nouveaux investissements se base sur les apports en capital prévus et sur la disponibilité des réserves existantes ainsi que sur les remboursements des investissements arrivés à échéance. La volatilité et l'imprévisibilité relativement élevée des remboursements des investissements historiques exigent d'ajuster fréquemment le business plan pour les nouveaux investissements. Conserver un montant suffisant de capital non engagé provenant des liquidités et équivalents de liquidités, afin de réaliser les objectifs du business plan, constitue un aspect clé de la politique de gestion des liquidités.

La politique d'investissement de SIFEM autorise les surengagements moyennant l'approbation formelle du Conseil d'administration uniquement. Le Conseil d'administration a approuvé un taux de surengagement représentant jusqu'à 6 % des engagements actifs totaux. Au 31 décembre 2020, SIFEM présentait un taux de surengagement de 1,12 % (31 décembre 2019 : 1,91 %).

Le résultat de la gestion des liquidités est examiné par le Comité d'audit de SIFEM sur une base régulière.

Analyse des échéances des passifs financiers

	Valeur comptable	Entrée/ (sortie) nominale brute	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus tard
en '000 CHF					
31 décembre 2020					
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	33'045	-33'045	14'788	18'257	
Autres dettes et passifs de régularisation	2'917	-2'917	-2'917		
Total	35'962	-35'962	11'871	18'257	0

31 décembre 2019

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	12'973	12'973	12'973		
Autres dettes et passifs de régularisation	1'552	1'552	1'552		
Total	14'525	14'525	14'525	0	0

Ce tableau présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de SIFEM sur la base de leur échéance contractuelle la plus proche. Le montant brut comprend les intérêts à payer le cas échéant.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements au niveau des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les cours des actions, les taux de change et les spreads de crédit (sans relation avec les changements au niveau de la solvabilité du débiteur) affecteront le revenu de SIFEM ou la juste valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans le cadre de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Gestion du risque de marché

La stratégie de SIFEM en matière de gestion du risque de marché dépend des objectifs de placement, qui consistent dans la promotion d'une croissance durable dans le secteur privé des pays en développement et émergents.

Afin de gérer le risque de marché, Obviam surveille constamment les marchés financiers au niveau mondial et dans les marchés-cibles pertinents, bien que ses investissements soient privés et plutôt illiquides, et vérifie si les mouvements actuels sur les marchés financiers influenceraient le risque lié aux investissements sous-jacents, déplaçant ainsi le risque global du portefeuille.

Toutes les positions de placement sont suivies par Obviam sur une base trimestrielle en fonction du reporting financier fourni par les investissements sous-jacents. Dans le cadre de l'approche retenue en matière de gestion du risque de marché, une évaluation annuelle des risques est effectuée à l'aide de l'outil de notation du risque. En cas d'événement majeur, la notation du risque est ajustée afin de refléter le risque inhérent actuel du placement en question.

Un rapport de performance est adressé chaque trimestre au Conseil d'administration et un rapport de risque annuel est remis aux actionnaires.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des changements au niveau des taux d'intérêt du marché.

A la date du bilan, le profil de SIFEM en matière de taux d'intérêt se présentait comme suit (instruments financiers portant intérêt) :

	31.12.2020	31.12.2019
en '000 CHF		
Instruments de dettes	54'559	61'921
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	8'839	0
Instruments à taux fixe (actifs)	63'398	61'921
Liquidités et équivalents de liquidités	209'921	217'211
Instruments de dettes	50'033	46'776
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7'072	0
Instruments à taux variable (actifs)	267'026	263'986
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-15'911	0
Instruments à taux fixe (passifs)	-15'911	0

Un changement de 100 points de base au niveau des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté (diminué) le bénéfice ou la perte de KCHF 2,600 (31 décembre 2019 : KCHF 2,640). Cette analyse considère uniquement les instruments à taux variable et suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements au niveau des taux de change.

SIFEM investit dans des instruments financiers et conclut des transactions qui sont libellées dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle, principalement l'euro (EUR), le franc suisse (CHF), le yuan chinois (CNY) et le rand sud-africain (ZAR). Par conséquent, SIFEM est exposée au risque que le taux de change de sa monnaie par rapport à d'autres monnaies étrangères change d'une manière qui a un effet négatif sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de cette portion des actifs ou passifs financiers de SIFEM libellés en monnaies autres que le dollar américain (USD).

La position en devises et les risques de change de SIFEM sont surveillés sur une base trimestrielle par le service financier d'Obviam et le Conseil d'administration de SIFEM. A la date de reporting, la valeur comptable des actifs et passifs financiers nets de SIFEM dans des monnaies étrangères individuelles exprimés en CHF se présentait comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
en '000 CHF		
EUR	-1'642	-2'097
CHF	-1'906	-595
CNY	0	4'232
Total net exposure	-3'548	1'540

L'analyse de sensibilité suivante montre l'impact sur le compte de résultat si les taux de change CHF/USD ou EUR/USD changent de 5 % par rapport aux taux de change applicable au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, toutes les autres variables restant constantes :

IMPACT DU RÉSULTAT SUR LES POSTES DU BILAN**31.12.2020****31.12.2019**

en '000 CHF		
EUR (sensibilité aux changements USD)	+/- 82	+/- 105
CHF (sensibilité aux changements USD)	+/- 95	+/- 30
CNY (sensibilité aux changements USD)	+/- 0	+/- 212

Un renforcement du dollar américain (USD) par rapport aux monnaies ci-dessus aurait abouti à un effet équivalent aux montants ci-dessus, mais dans la direction opposée.

En outre, le portefeuille est soumis au risque d'effets de change résultant des monnaies locales des marchés sur lesquels les bénéficiaires directs ou indirects des investissements de SIFEM sont opérationnellement actifs. Toutefois, contrairement aux opérations libellées dans les devises mentionnées ci-dessus, ces effets de change se manifestent dans le prix de marché des actifs sous-jacents.

Autre risque de prix de marché

A la date de reporting, la valeur comptable des instruments de capitaux propres de SIFEM en CHF se présentait comme suit :

31.12.2020**31.12.2019**

en '000 CHF		
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	6'429	6'933
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres placements collectifs	260'013	291'580
Exposition totale en instruments de capitaux propres	266'442	298'513

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur de l'instrument financier fluctue en raison de changements au niveau des prix de marché (autres que ceux qui résultent du risque de taux d'intérêt et du risque de change), qu'ils soient dus à des facteurs spécifiques à un placement individuel, à son émetteur ou à des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le risque de prix est géré par le Gérant via la diversification du portefeuille compte tenu de la géographie, du type d'instruments de placement, de la monnaie, etc.

d) Risque opérationnel

SIFEM assume les risques opérationnels qui sont inhérents au type d'opérations dans lesquelles elle est impliquée. Une revue systématique des risques opérationnels et des mesures de réduction de ces risques est présentée dans le manuel de procédure. Cette revue identifie le type de risques auxquels SIFEM est exposée et les mesures à prendre pour les réduire et les gérer. Parmi les risques les plus pertinents figurent le risque de portefeuille global dû aux risques élevés inhérents des placements en capitaux propres dans les marchés émergents et les marchés frontalières, les risques ESG (environnement, société et gouvernance) ainsi que les risques de réputation correspondants, qui sont généralement élevés sur ces marchés.

e) Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie à une transaction ou un contrat financier de la Société ne soit pas en mesure ou ne veuille pas remplir ses obligations contractuelles. En particulier, SIFEM est exposée au risque de contrepartie dans les investissements, les opérations de crédit et les contrats d'instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques.

6 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31.12.2020	31.12.2019
en '000 CHF		
Avoirs en banque	209'921	217'211
Total des liquidités et équivalents de liquidités	209'921	217'211

Les liquidités et équivalents de liquidités sont libellés en CHF (0,1 %), en USD (98,8 %), en EUR (1,1 %) et en CNY (0,0 %) au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : CHF (0,3 %), USD (97,5 %), EUR (0,3 %) et en CNY (1,9 %)). Des avoirs en banque d'un montant de KCHF 155'384 (31 décembre 2019 : KCHF 178'504) sont placés auprès de la Banque nationale suisse.

Etant donné la nature du modèle d'affaires de SIFEM, le solde de trésorerie disponible est réservé pour couvrir les engagements inutilisés.

7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE GESTION DES RISQUES

	31.12.2020		31.12.2019	
en '000 CHF				
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations de change	13'550	13'499	13'036	12'973
Swaps sur devises et de taux d'intérêt	15'911	16'666		
Total des instruments financiers dérivés	29'461	30'165	13'036	12'973

SIFEM utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change sur les flux de trésorerie futurs en monnaie étrangère.

8 AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2020, les autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 5'047), les remboursements des frais de gestion (KCHF 477) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 951). Au 31 décembre 2019, les autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 4'851), les remboursements des frais de gestion (KCHF 301) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 639).

9 PLACEMENTS FINANCIERS

31.12.2020

31.12.2019

en '000 CHF		
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	6'429	6'933
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	260'013	291'580
Placements en instruments de capitaux propres	266'442	298'513
Instruments de dettes envers des banques et autres intermédiaires financiers	81'032	88'238
Instruments de dettes envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	23'560	20'459
Placements en instruments de dettes	104'592	108'697
Total des placements financiers	371'034	407'210

Valorisation des instruments financiers

La politique comptable de SIFEM concernant l'évaluation à la juste valeur est présentée dans les principes comptables (note 3).

SIFEM évalue la juste valeur à l'aide d'une hiérarchie de la juste valeur comme décrit dans la note 3 (Instruments financiers).

SIFEM possède un cadre de contrôle établi en ce qui concerne l'évaluation des justes valeurs. Ce cadre se base sur l'analyse critique (par les représentants de SIFEM auprès des comités consultatifs ou organes de gouvernance similaires des véhicules de placement dans le portefeuille) de la détermination de la juste valeur, de la vérification des inputs concernant les prix observables et la performance des évaluations des modèles ; un processus de revue et d'approbation pour les nouveaux modèles et les changements apportés à ces modèles, le calibrage et le contrôle a posteriori des modèles par rapport aux transactions observables sur le marché, l'analyse et l'examen des variations importantes au niveau des évaluations, la revue des inputs non observables et des ajustements des évaluations ainsi que du reporting sur les questions d'évaluation significatives au Conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période de reporting par niveau de hiérarchie de la juste valeur dans lequel l'évaluation de la juste valeur est classée :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
--	----------	----------	----------	-------

en '000 CHF

31 December 2020

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		29'461		29'461
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		-30'165		-30'165
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers			6'429	6'429
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs		26'696	233'317	260'013
	0	25'992	239'746	265'738

31 December 2019

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		13'036		13'036
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		-12'973		-12'973
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers			6'933	6'933
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs		24'027	267'553	291'580
	0	24'090	274'486	298'576

Les tableaux suivants présentent une réconciliation entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour les évaluations à la juste valeur dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

	Placements en instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	Placements en instruments de capitaux propres envers des fonds	Total
en '000 CHF			
Solde au 1^{er} janvier 2020	6'933	267'553	274'487
Total des gains/pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	100	-29'723	-29'623
Acquisitions	0	33'042	33'042
Cessions	0	-14'236	-14'236
Différences de change	-604	-23'319	-23'924
Solde au 31 décembre 2020	6'429	233'317	239'746
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	100	-29'723	-29'623
Solde au 1^{er} janvier 2019	2'873	264'180	267'053
Total des gains/pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	514	-7'912	-7'398
Acquisitions	3'597	42'234	45'831
Cessions	0	-26'438	-26'438
Transfert dans le niveau 3		165	165
Différences de change	-51	-4'676	-4'727
Solde au 31 décembre 2019	6'933	267'553	274'486
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	514	-7'912	-7'398

Bien que SIFEM considère que ses estimations des justes valeurs soient appropriées, l'utilisation de différentes méthodologies ou hypothèses aurait pu aboutir à des évaluations différentes de la juste valeur. L'on se référera à la note 5 (gestion des risques financiers) pour les détails de l'analyse de sensibilité quantitative.

Technique d'évaluation utilisée pour les justes valeurs des niveaux 2 et 3

Obviam réalise un processus détaillé de revues multiples avant que la valeur d'un fonds soit acceptée par le Conseil d'administration.

Tous les placements détenus par les fonds sous-jacents de SIFEM présentent la juste valeur à l'aide de directives conformes aux lignes directrices selon l'IPEV, qui fournissent aux gestionnaires des fonds sous-jacents un cadre leur permettant d'exercer leur jugement lors de la sélection et de l'application de la méthode d'évaluation appropriée pour chaque placement. Ce cadre couvre les évaluations relatives aux :

- i. Placements en instruments de capitaux propres cotés : s'agissant des placements activement cotés en bourse, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur à la date de reporting de ces placements aisément et régulièrement disponible auprès d'une bourse, d'un négociant, d'un courtier, d'un secteur d'activité, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme réglementaire. Des décotes peuvent être appliquées en cas de restrictions exécutoires attribuables au titre qui impacteraient le prix qu'un intervenant du marché paierait au moment de l'évaluation.
- ii. Placements en instruments de capitaux propres non cotés : s'agissant des placements non cotés en bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de la plus appropriée des méthodes suivantes ou d'une combinaison de ces dernières : (a) prix des placements récents (b) multiplicateur de gains, (c) actifs nets, et (d) flux de trésorerie actualisés.

L'évaluation d'un fonds est généralement basée sur la dernière valeur nette d'inventaire disponible (VNI) communiquée par le gestionnaire de fonds correspondant, à condition que la VNI ait été déterminée en utilisant les principes relatifs à la juste valeur conformément à l'IFRS 13. Le comité consultatif du fonds, qui se compose de représentants des investisseurs, dont des gestionnaires de placements d'Obviam agissant comme conseillers en placement de SIFEM, examine et approuve la VNI fournie par le gestionnaire de fonds.

Les évaluations sont intégrées dans les comptes des fonds et présentées aux réviseurs du fonds pour examen, une fois qu'elles ont été approuvées par le comité consultatif.

En règle générale, la VNI communiquée à SIFEM est ajustée via des appels et des distributions de capital intervenant entre la date de la dernière VNI du fonds et la date de reporting. De plus, les évaluations des participations sous-jacentes cotées qui sont évaluées au prix du marché (« mark-to-market ») par le gestionnaire de fonds sont ajustées afin de refléter le cours actuel de l'action sur leur bourse principale à la date de reporting. D'autres raisons pourraient aussi aboutir à ajuster la VNI d'un fonds (caractéristiques spéciales d'un accord de placement ; événements subséquents ; évolution des conditions économiques ou du marché ; VNI pas déterminée conformément à l'IFRS 13 ; etc.).

En outre, SIFEM a mis en place diverses procédures de contrôle afin de s'assurer que la VNI des placements des fonds sous-jacents soit calculée conformément à l'IFRS 13 (due diligence approfondie et procédures de contrôle continu ; contrôles a posteriori ; réserves dans le rapport du réviseur du fonds ; etc.).

Avant qu'une évaluation soit intégrée dans les comptes de SIFEM, le CFO d'Obviam examine et approuve la VNI ajustée du fonds. Les évaluations sont ensuite soumises au Comité d'audit de SIFEM, composé de professionnels expérimentés dans les placements, qui les examinent et interrogent Obviam à leur sujet. Cela comprend un examen du matériel et de la méthode d'évaluation ainsi que des discussions avec les gestionnaires de placement d'Obviam, si nécessaire. Sur la base de cet examen, la VNI ajustée peut être révisée si nécessaire. Une fois approuvées par le Comité d'audit, les évaluations sont présentées au Conseil d'administration de SIFEM pour confirmation finale et intégrées dans les comptes de SIFEM.

Analyse de sensibilité des justes valeurs de niveau 3

SIFEM applique une méthode qui utilise la VNI comme input principal (méthode de l'actif net ajusté). Ainsi, le principal « input non observable » serait la VNI elle-même. Aucun changement raisonnablement possible au niveau des inputs utilisés pour déterminer la juste valeur n'entraînerait un changement significatif de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3.

10 CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le 31 décembre 2020, le nombre d'actions en circulation s'élevait à 62'444'401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31 décembre 2019 : 58'444'401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune). Au 31 décembre 2020, SIFEM ne détenait pas d'actions propres (31 décembre 2019 : 0). Toutes les actions émises par la société ont été entièrement libérées.

Au cours de l'année 2020, SIFEM a de nouveau reçu des apports en capital de la part de son actionnaire, comme cela a été fréquemment le cas au cours des derniers exercices. En 2019, le capital social a été augmenté de KCHF 30'000, portant le capital social total à KCHF 584'444. Au cours de l'année 2020, le capital social a été augmenté deux fois de KCHF 30'000 en mai et de KCHF 10'000 en octobre, portant le capital social total à KCHF 624'444.

Dividendes

Le montant disponible pour la distribution de dividendes se base sur les bénéfices reportés distribuables de SIFEM AG, déterminés conformément aux prescriptions légales du Code des obligations (CO). La société n'a pas distribué de dividende en 2020 et en 2019 et ne s'attend pas à le faire dans un avenir proche.

Réserve légale

La réserve légale concerne principalement les apports de capital résultant de l'octroi et du prolongement de prêts d'actionnaire ne portant pas d'intérêt ainsi que de la vente du portefeuille de placements de l'actionnaire à la société en dessous de la juste valeur.

Bénéfices reportés

Une taxe d'émission de 1 % d'un montant de 400'000 (2019 : CHF 300'000) en relation avec l'augmentation du capital-actions a été déduite des bénéfices reportés en tant que frais de transaction conformément à l'IAS 32.39.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de la société de sa monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation (CHF).

11 PRODUITS D'INTÉRÊTS

	2020	2019
en '000 CHF		
Produits d'intérêts des liquidités et équivalents de liquidités	506	3'965
Produits d'intérêts des placements	7'102	5'933
Total des produits d'intérêts	7'608	9'898

Au 31 décembre 2020, un montant de KCHF 951 (2019 : KCHF 639) n'a pas encore été reçu sous forme de trésorerie et est compris dans les autres créances et actifs de régularisation. Les montants présentés ont été calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

12 COÛTS ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

Les coûts totaux de gestion des placements contiennent des frais facturés par Obviam au titre de la gestion de portefeuille, de la gestion opérationnelle, les bonus courus et la TVA sur ces frais. SIFEM a délégué ces fonctions à Obviam.

13 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE DÉPÔT

Les frais d'administration et de dépôt comprennent principalement des charges payées à la banque dépositaire pour les services d'administration et de dépôt. Les frais d'administration pour l'exercice 2020 s'élèvent à KCHF 250 (2019 : KCHF 237) et les frais de dépôt pour l'exercice 2020 s'élèvent à KCHF 179 (2019 : KCHF 177).

14 PRODUITS / (CHARGES) NET(TE)S DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE GESTION DES RISQUES

	2020	2019
en '000 CHF		
Net produits d'intérêts des instruments financiers dérivés	-487	0
Gain réalisé à partir des instruments financiers dérivés	220	832
Perte réalisée à partir des instruments financiers dérivés	-1'341	-106
Augmentation / Diminution de la juste valeur des instruments financiers dérivés	-763	109
Produits nets des instruments financiers dérivés	-2'371	835

15 GAINS / (PERTES) DE CHANGE NET(TE)S

	2020	2019
en '000 CHF		
Gain / (perte) de change net(te) des liquidités et équivalents de liquidités	114	-426
Gain / (perte) de change net(te) des instruments de dettes	764	-205
Total des gains / (pertes) de change net(te)s	878	-631

16 VARIATION NETTE DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2020	2019
en '000 CHF		
Augmentation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	5'147	2'820
Augmentation de la juste valeur des instruments de dettes	1	102
Diminution de la juste valeur des instruments de capitaux propres	-32'070	-12'397
Diminution de la juste valeur des instruments de dettes	-1'036	-7'125
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-27'958	-16'600

Note : L'effet de la crise de Covid-19 a été pris en compte en conséquence et se reflète dans la variation nette de la juste valeur des placements des capitaux propres et des titres de dettes en 2020.

17 PRODUITS FINANCIERS / CHARGES FINANCIÈRES

	2020	2019
en '000 CHF		
Gain de change	5	4
Produits financiers	5	4
Perte de change	-2	-3
Charges financières	-2	-3

Le gain de change réalisé en 2020 et 2019 provient des différences de change dues à l'application du taux de change à la date du bilan.

18 PROVISION POUR PERTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La provision pour perte sur les instruments financiers mesure l'effet net sur le résultat annuel résultant de la constitution de provisions sur les instruments de dettes et de la libération de ces provisions. En 2019, la libération

de la provision sur un instrument de dettes a entraîné une variation nette positive significative dans les provisions pour perte sur les instruments financiers de SIFEM.

19 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Actionnaire

SIFEM est détenue à 100 % par la Confédération suisse. Celle-ci comprend les différents départements et organes administratifs de la Confédération suisse, les organismes gouvernementaux et d'autres entreprises contrôlées par la Confédération suisse.

SIFEM détient un compte de dépôt auprès de la Banque nationale suisse (cf. note 6). Le taux d'intérêt est conforme au marché.

Toutes les autres transactions avec le gouvernement, les organismes gouvernementaux et les entreprises contrôlées par la Confédération suisse sont réalisées sur la base de relations normales avec les clients et les fournisseurs et selon les conditions applicables à des tierces parties non liées, en particulier le paiement d'intérêts sur le compte de dépôt que SIFEM détient auprès de l'Administration fédérale des finances.

Gestion de portefeuille et gestion opérationnelle

Suite à un appel d'offres public, SIFEM a nommé Obviam pour assurer la gestion de portefeuille ainsi que la gestion commerciale. La rémunération d'Obviam est déterminée conformément au contrat de gestion.

Obviam est rémunérée pour les coûts effectivement encourus, dans le cadre d'un budget qui est approuvé chaque année au préalable par le Conseil d'administration. Les frais de gestion (hors TVA et bonus) payés pour 2020 s'élevaient à 8'337 KCHF (2019 : 7'987 KCHF). Cela correspond à 1,07 % du total des engagements actifs (2019: 0,98 %). Les coûts et frais de gestion effectifs payés (TVA, bonus et bonus courus inclus) pour l'exercice 2020 s'élevaient à KCHF 9'928 (2019 : KCHF 9'502). Le contrat de gestion d'Obviam peut être résilié par SIFEM à tout moment sous réserve des conditions figurant dans le contrat de gestion.

Les charges administratives totales (frais de gestion des placements, frais d'administration et de dépôt, charges de personnel, charges administratives et charges de publicité) pour 2020 s'élèvent à 1,44 % (2019 : 1,33 %) des engagements actifs totaux de SIFEM au 31 décembre. Le seuil pour les charges administratives totales fixé par le Conseil fédéral correspond à 1,5 % des engagements actifs totaux de SIFEM.

Rémunération des principaux membres du management

Le président du Conseil d'administration a reçu une rémunération totale de CHF 54'000 en 2020 (2019 : CHF 54'000). Celle-ci comprend une rémunération de base de CHF 30'000 (2019 : 30'000) pour son rôle de président du Conseil d'administration et CHF 24'000 (2019 : 24'000) pour son rôle de président de la Commission de placement.

Le vice-président et les membres du Conseil d'administration ont reçu une rémunération de base de CHF 22'100 (2019 : CHF 22'100). Les membres de la Commission de placement ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 20'400 (2019 : CHF 20'400) et les membres du Comité d'audit ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 13'600 (2019 : CHF 13'600).

20 ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Au 31 décembre 2020, la société présentait des engagements en capital avec des instruments de dettes et de capitaux propres qui n'avaient pas encore été appelés par les gestionnaires de fonds correspondants pour un montant de KCHF 218'437 (31 décembre 2019 : KCHF 232'699).

21 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2020 et les 4 mars 2021 qui nécessiterait un ajustement des montants comptabilisés dans les présents comptes annuels ou de les présenter sous cette rubrique.

2020 – COMPTES ANNUELS – CODE DES OBLIGATIONS SUISSE

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de

SIFEM AG, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SIFEM AG, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 9 mars 2021

BDO SA



Franco A. Straub

Réviser responsable
Expert-réviser agréé



Marc Escher

Expert-réviser agréé

BILAN

ANNEXE

31.12.2020

31.12.2019

en CHF

ACTIF

Actifs circulants

Liquidités	1	209'921'336	38,4 %	217'210'675	37,5 %
Autres créances à court terme	2	5'055'941	0,9 %	4'909'405	0,8 %
Actifs de régularisation	3	1'462'386	0,3 %	968'575	0,2 %
Total actifs circulants		216'439'663	39,5 %	223'088'655	38,5 %

Actifs immobilisés

Immobilisations financières	4	310'532'590	56,6 %	330'902'501	57,0 %
Participations	5	21'350'987	3,9 %	25'977'714	4,5 %
Total actifs immobilisés		331'883'577	60,5 %	356'880'215	61,5 %
TOTAL ACTIF		548'323'240	100,0 %	579'968'870	100,0 %

PASSIF

Capitaux étrangers à court terme

Autres dettes à court terme	6	729'076	0,1 %	63'425	0,0 %
Passifs de régularisation	7	2'649'864	0,5 %	374'435	0,1 %
Total capitaux étrangers à court terme		3'378'940	0,6 %	437'860	0,1 %

Capitaux étrangers à long terme

Provisions	8	754'527	0,1 %	1'142'560	0,2 %
Total capitaux étrangers à long terme		754'527	0,1 %	1'142'560	0,2 %
Total capitaux étrangers		4'133'467	0,7 %	1'580'420	0,3 %

Capitaux propres

Capital-actions	9	624'444'010	113,9 %	584'444'010	100,7 %
Réserve légale générale issues du bénéfice		1'096'430	0,2 %	1'096'430	0,2 %
Réserves facultatives issues du bénéfice – Resultat reporté		-81'350'667	-14,8 %	-7'151'990	-1,2 %
Total capitaux propres		544'189'773	99,3 %	578'388'450	99,7 %
TOTAL PASSIF		548'323'240	100,0 %	579'968'870	100,0 %

COMPTE DE RÉSULTAT

	ANNEXE	2020	2019
en CHF			
Produits nets des prestations de services	10	21'665	36'286
Charges pour prestations de tiers		-9'928'179	-9'502'034
Charges de personnel	11	-399'094	-450'134
Autres charges d'exploitation	12	-943'072	-829'488
Résultat avant intérêts et impôts		-11'248'680	-10'745'370
Résultat financier général	13	186'581	3'119'573
Résultat financier des immobilisations financières et participations	14	-8'972'504	16'651'957
Résultat financier des instruments financiers dérivés	15	-2'362'979	769'618
Résultat avant conversion de monnaies et impôts		-22'397'582	9'795'778
Résultat de la conversion de la monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation		-51'801'095	-11'277'764
Perte de l'exercice		-74'198'677	-1'481'986

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

BASE DE PREPARATION

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes comptables appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que la société saisit la possibilité prévue par la loi de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

	31.12.2020	31.12.2019
en CHF		
1 – Liquidités		
Avoirs en banque	209'921'336	217'210'675
Total	209'921'336	217'210'675
2 – Autres créances à court terme		
Créances résultant d'opérations de placement	–	18'156
Sûretés	5'047'038	4'851'090
Créances d'impôt anticipé	8'520	39'425
Autres créances à court terme	383	734
Total	5'055'941	4'909'405
3 – Actifs de régularisation		
Charges payées d'avance	511'745	329'117
Produits à recevoir	950'641	639'458
Total	1'462'386	968'575
4 – Immobilisations financières		
Instruments de capitaux propres	206'383'643	223'377'523
Instruments de dettes	104'148'947	107'524'978
Total	310'532'590	330'902'501

À la date du bilan, les instruments de capitaux propres contiennent un gain de change de CHF 499'880 (2019 : CHF 0 ; cf. note 6 autres dettes à court terme)

5 – Participations

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Société	Capital-actions en monnaie locale		Part du capital et des droits de vote en %		Valeur comptable en CHF	
Sino Swiss Partnership Fund	CNY 197'302'502	CNY 197'302'502	70,19 %	70,19 %	12'549'356	12'907'050
SwissTec Venture Capital Fund	USD –	USD 14'026	0,00 %	99,99 %	–	562'998
SEAF CEE Growth Fund	USD 2'653'951	USD 2'882'925	20,81 %	20,81 %	–	13'349
SEAF South Balkan Fund	EUR 6'211'135	EUR 6'601'774	30,52 %	30,52 %	1'783'426	1'748'074
Colony Latin America Fund	USD 36'795'441	USD 36'795'441	28,29 %	28,29 %	1'150'549	2'858'958
Altra Private Equity Fund I	USD 1'000	USD 4'781'033	43,11 %	43,11 %	38'108	41'746
SEAF Trans Andean Fund	USD –	USD 12'442'481	0,00 %	39,62 %	–	–
SEAF LATAM Growth Fund	USD 10'712'523	USD 14'220'612	41,18 %	41,18 %	1'666'145	1'809'545
Kaizen Private Equity	USD 30'039'512	USD 30'039'512	22,81 %	22,81 %	4'163'403	6'035'994
TOTAL					21'350'987	25'977'714

Aureos Latin America Fund II a été renommé Colony Latin America en 2020.
L'investissement du SEAF South Balkan Fund comprend un gain de change de CHF 192'929 (2019 : CHF 0; cf. Note 6 autres dettes à court terme)

31.12.2020 | 31.12.2019

en CHF

6 – Autres dettes à court terme

Autres dettes à court terme	18'789	46'464
Dettes envers les assurances sociales	9'715	12'202
Dettes envers la caisse de pension	1'441	1'533
Dettes envers les autorités	6'322	3'226
Provision pour gain de change non réalisé	692'809	–
Total	729'076	63'425

7 – Passifs de régularisation

Charges à payer	2'649'864	374'435
Total	2'649'864	374'435

8 – Provisions

Provision pour contrats de change à terme	754'527	–
Autres provisions	–	1'142'560
Total	754'527	1'142'560

9 – Capital-actions

Le capital-actions se compose de 62'444'401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31.12.2019 : 58'444'401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune).

2020 | 2019

en CHF

10 – Produits nets des prestations de services

Produits des rétrocessions de fonds	21'665	36'286
Total	21'665	36'286

11 – Charges de personnel

Traitements et salaires	–30'934	–18'830
Rémunération du Conseil d'administration	–317'789	–315'136
Charges sociales et de prévoyance	–29'563	–27'549
Autres charges de personnel	–20'808	–88'619
Total	–399'094	–450'134

2020 2019

en CHF

12 – Autres charges d'exploitation

Primes d'assurance	-14'535	-13'350
Charges comptables et salariales	-184'948	-185'001
Charges d'audit	-66'138	-63'619
Autres charges administratives	-532'259	-409'303
Droit de timbre	-55'083	-60'088
Cotisations de parrainage et d'adhésion	-90'109	-98'128
Total	-943'072	-829'488

Autres charges administratives inclus le droit d'émission de timbre de CHF 400'000 sur les augmentations de capital du 6 mai et du 9 octobre 2020 (2019 : CHF 300'000).

13 – Résultat financier général

Produits d'intérêts	526'612	3'980'204
Charges d'intérêts	-20'095	-15'277
Frais bancaires	-436'442	-421'073
Gains de change	266'069	1'879
Pertes de change	-149'563	-426'160
Total	186'582	3'119'573

14 – Résultat financier des immobilisations financières et participations

Produits d'intérêts des immobilisations financières	7'101'676	5'933'296
Distributions et dividendes	8'847'629	14'419'326
Charges	-62'394	-19'898
Gains en capital	426'369	529'301
Pertes en capital	-29'018'656	-3'349'981
Gains de change	2'790'751	-562'625
Pertes de change	942'121	-297'462
Total	-8'972'504	16'651'957

15 – Résultat financier des instruments financiers

Produits d'intérêts	111'287	-
Charges d'intérêts	-598'412	-
Gains en capital	282'029	766'417
Pertes en capital	-2'157'883	3'201
Total	-2'362'979	769'618

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

16 – Emplois à plein temps

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 10 au cours de l'exercice sous revue.

17 – Instruments financiers dérivés

	31.12.2020	31.12.2019
en CHF		
Contrats de change à terme (long)	13'549'293	13'035'546
Contrats de change à terme (court)	-13'549'293	-13'035'546
Swaps sur devises et intérêts (long)	15'911'096	
Swaps sur devises et intérêts (court)	-16'665'623	
Total (inclus dans les autres dettes à court terme – cf. note 6 et dans les provisions – cf. Note 8)	-754'527	0

18 – Sûretés

CS, Margin Account Derivative Instruments	4'428'273	4'851'090
TCX, Margin Account Derivative Instruments	618'765	
Total des actifs antis en garantie des propres pertes sur les instruments financiers dérivés	5'047'038	4'851'090

19 – Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan pouvant avoir un impact sur la valeur comptable des actifs et passifs présentés ou devant être publié ici.

20 – Engagements en capital en cours

	31.12.2020	31.12.2019
Placements en instruments de dettes		
Amret / Loan	USD 1	USD 1
CAMIF II / Loan	USD –	USD 891'000
E + Co. / Loan	USD –	USD 2'300'000
European Financing Partners / Loan (EFP II)		
European Financing Partners / Loan (EFP III)	EUR 84'574	EUR 5'295'467
European Financing Partners / Loan (EFP IV)		
Interact Climate Change Facility / Loan	EUR 20'806'117	EUR 12'774'545
Social Investment Fund 6.0	USD 2'500'000	USD 2'500'000
Bank of Georgia	USD –	USD 5'240'187
Microfinance organization KMF	USD –	USD 10'000'000
Victoria Comercial Bank / Loan	USD 7'000'000	USD 7'000'000
European Financing Partners / Loan (EFP VI)	EUR 8'000'000	
Locfund Next / Loan	USD 1'000'000	
Placements en instruments de capitaux propres		
7L Capital Partners Emerging Europe	EUR 25'059	EUR 25'059
Abraaj Global Credit Fund	USD 7'753'884	USD 7'733'005
Abraaj North Africa II	USD 201'044	USD 1'648'642
Adenia Capital IV	EUR 5'385'347	EUR 5'682'434
Africa Forestry Fund II	USD 5'564'520	USD 5'552'012
AfricInvest Fund II	EUR 197'000	EUR 205'000

Placements en instruments de capitaux propres (suite)

AfricInvest Fund III	EUR	761'663	EUR	969'033
agRIF / Shares	USD	583'839	USD	664'170
Amethis Maghreb Fund I	EUR	1'424'019	EUR	1'479'219
Apis Growth Fund I	USD	118'728	USD	2'110'370
Armstrong South East Asia Clean Energy Fund	USD	289'932	USD	347'671
Ashmore Andean Fund II	USD	594'585	USD	2'686'124
Aureos East Africa Fund	USD	62'751	USD	62'751
BioVeda China Fund III	USD	148'704	USD	205'233
BTS India Private Equity Fund	USD	1'881'635	USD	1'881'635
BPI East Africa	USD	822'516	USD	822'516
Cambodia-Laos Development Fund	USD	109'597	USD	139'993
Cambodia-Laos-Myanmar Development Fund II	USD	493'446	USD	860'433
CAMIF II / Equity	USD	492	USD	891'412
Capital North Africa Venture Fund	EUR	767'545	EUR	767'545
Capsquare Asia Partners Fund II	USD	5'797'303	USD	6'796'924
Catalyst Fund I	USD	83	USD	83
Catalyst Fund II	USD	3'830'526	USD	4'175'115
Central American Small Enterprise Investment Fund II	USD	529'495	USD	529'495
Central American Small Enterprise Investment Fund III	USD	693'196	USD	1'533'196
Central American Small Enterprise Investment Fund IV	USD	8'000'000		
CoreCo Central America Fund I	USD	280'456	USD	316'690
Darby Latin American Private Debt Fund III	USD	7'058'025	USD	7'048'684
Ethos Mezzanine Partners III	USD	6'902'881	USD	8'062'586
Europe Virgin Fund	USD	897'086	USD	897'086
EV Amadeus Asian Clean Energy Fund	USD	5'387'798	USD	5'387'798
Evolution II	USD	4'267'999	USD	6'815'062
Evolution One	USD	77'176	USD	85'611
Falcon House Partners Indonesia Fund I	USD	1	USD	1
Fidelity Equity Fund II	USD	883'820	USD	883'820
Frontier Energy II	USD	5'178'817	USD	5'850'980
GEF Africa Sustainable Forestry Fund	USD	183	USD	183
Growth Capital Partners (Lok III)	USD	3'760'772	USD	1'708'741
Horizon Fund III	ZAR	-	ZAR	4'319'757
IFHA II	USD	2'668'787	USD	3'817'233
JS Private Equity Fund I	USD	5'300'227	USD	5'278'483
Kaizen Private Equity Fund II	USD	3'184'995	USD	3'699'660
Kendall Court Mezzanine Fund	USD	178'683	USD	205'480
Latin Renewables Infrastructure Fund	USD	695'987	USD	860'508
Maghreb Private Equity Fund II	EUR	15'709	EUR	15'709
Maghreb Private Equity Fund III	EUR	343'474	EUR	579'577
Maghreb Private Equity Fund IV	EUR	6'333'602	EUR	6'529'367
Medu Capital Fund III	USD	891'030	USD	1'002'014
Mongolia Opportunities Fund I	USD	879'210	USD	916'386
Omnivore Fund II	USD	4'038'620	USD	5'559'356
Progression Eastern African Microfinance Equity Fund	USD	1'039'310	USD	1'100'610
rABOP	USD	510'917	USD	510'917
Renewable Energy Asia Fund II	USD	852'767	USD	498'060
South Asia Growth Fund II	USD	3'556'897	USD	7'357'383

31.12.2020 | 31.12.2019

Placements en instruments de capitaux propres (suite)

Synergy Private Equity Fund	USD	320'817	USD	416'542
Synergy Private Equity Fund II	USD	7'270'484	USD	7'306'161
Vantage III Pan African Fund	USD	101'512	USD	2'152'002
Vantage III Southern African Fund	ZAR	43'139'829	ZAR	45'566'166
VenturEast Proactive Fund	USD	-7'309	USD	-7'309
VenturEast Proactive Fund II	USD	3'605'917	USD	4'485'917
VI (Vietnam Investments) Fund I	USD	1	USD	1
VI (Vietnam Investments) Fund II	USD	257'355	USD	632'355
Cathay Africinvest Innovation Fund	EUR	4'483'840	EUR	4'773'343
BioVeda Realization Fund	USD	375'017	USD	438'977
African Development Partners III	USD	11'631'204	USD	15'000'000
Excelsior Capital Vietnam Partners	USD	11'598'707	USD	12'000'000
Navegar II	USD	13'189'996	USD	14'286'266
Locfund Next / Equity	USD	1'600'000		
Novastar Ventrures Africa Fund II	USD	6'573'264		
SPE AIF I	USD	10'000'000		

Participations

Altra Private Equity Fund I	USD	1	USD	1
Colony Latin America Fund	USD	9'500	USD	9'500
SEAF LATAM Growth Fund	USD	1'096'008	USD	1'111'038
SEAF South Balkan Fund	EUR	480'111	EUR	520'851

PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

31.12.2020 | 31.12.2019

en CHF

Bénéfice/ -perte reporté(e)	-7'151'990	-5'670'003
Perte nette de l'exercice	-74'198'677	-1'481'986
Résultat au bilan	-81'350'667	-7'151'990

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'employer le bénéfice au bilan comme suit :

Report à nouveau	-81'350'667	-7'151'990
Total	-81'350'667	-7'151'990

ANNEXE

ANNEXE 1 : RÉSULTATS DE PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS POUR LA PÉRIODE STRATÉGIQUE 2018–2020

PARTIE 1 : PRIORITÉS PROGRAMMATIQUES

OBJECTIF	CIBLE	PERFORMANCE
DURABILITÉ	<p>a) SIFEM oblige tous les intermédiaires financiers à respecter sa politique d'investissement responsable¹⁵ et demande l'application des normes et directives pertinentes aux niveaux des entreprises du portefeuille et des clients. Les entreprises du portefeuille respectent les réglementations nationales et œuvrent à appliquer les critères internationaux pertinents fixés dans la politique d'investissement responsable.</p>	<p>Atteint : tous les investissements effectués en 2018-20 sont conformes à cette exigence. Une dérogation par rapport à une composante particulière de la politique d'investissement responsable de SIFEM a été accordée pour un investissement.</p> <p>Dans un cas spécifique, une prolongation de délai a été accordée à un gestionnaire de fonds pour qu'il se conforme entièrement aux exigences ESG et des garanties spécifiques ont été mises en place. Une seule société du portefeuille accuse du retard dans la réalisation de son plan d'action pour se conformer aux standards exigés. Ce retard est lié au COVID-19.</p>
COMPLÉMENTARITÉ FINANCIÈRE	<p>a) Au moins 25 % des investissements sont destinés aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu (moyenne mobile sur trois ans).</p>	<p>Atteint : 33 % des transactions de SIFEM effectuées en 2018–20 devraient se traduire par des investissements dans les pays les moins avancés ou d'autres pays à faible revenu.</p>
	<p>b) Au moins la moitié des engagements d'investissements de SIFEM sert à atteindre la fin de la première période de souscription du fonds cible.</p>	<p>Atteint : 64 % des opérations de SIFEM conclues en 2018–2020 ont servi à atteindre la 1ère clôture des fonds cibles.</p>

¹⁵ SIFEM investit uniquement dans des fonds et des institutions financières qui respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) élevées et qui obligent également les entreprises de leur portefeuille à respecter ces normes. Ceci se reflète dans la politique d'investissement responsable de SIFEM, disponible en ligne à l'adresse <https://www.sifem.ch/our-task/investing-responsibly/> (seulement en anglais).

COMPLÉMENTARITÉ NON-FINANCIÈRE

- a) SIFEM conseille des intermédiaires financiers au cas par cas et offre à ces derniers et aux entreprises du portefeuille d'investissement un accès à une assistance technique pour :
- améliorer les compétences stratégiques et managériales et notamment le respect des normes ESG chez les intermédiaires financiers ;

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : Des conseils et du soutien technique ont été fournis aux intermédiaires financiers sur les questions d'E&S de manière régulière en 2020. Un soutien direct a été fourni à dix gestionnaires de fonds sur les questions de gestion environnementale et sociale. Un module de formation spécial a également été développé dans le contexte de la crise COVID-19 pour traiter de la surveillance à distance des risques environnementaux et sociaux.

- b) • améliorer la gestion des entreprises du portefeuille d'investissement, notamment dans les domaines des normes environnementales et sociales, et de la gouvernance d'entreprise;
- transmettre des compétences professionnelles aux employés des entreprises du portefeuille d'investissement et le long de la chaîne d'approvisionnement de ces entreprises.

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : en 2020, 23 interventions d'assistance technique ont été approuvées, financées par le mécanisme d'assistance technique de SIFEM. Les sociétés de deux fonds actifs en Amérique latine ont bénéficié de ces interventions.

EFFET DE LEVIER

Chaque USD investi par SIFEM génère au moins USD 4 provenant d'investisseurs privés (hors apports d'autres IFD).

Atteint : pour chaque dollar investi par SIFEM, il y a eu environ 5,8 dollars d'investissements privés pour les investissements de 2018–20.

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

100 % des investissements directs et au moins 60 % des investissements indirects de SIFEM sont effectués dans des pays ou régions prioritaires couverts par la coopération suisse au développement. Les fonds régionaux ou globaux sont considérés comme investissements dans des pays prioritaires s'il est admis que, sur la base de pièces justificatives crédibles et d'informations concernant la liste des projets d'investissements potentiels, au moins 50 % des investissements du fonds sont effectués dans des pays et régions prioritaires (20 % pour l'Afrique subsaharienne).

Atteint : pour la période 2018–20, 100 % des investissements directs et 80 % des investissements de fonds ont ciblé les pays prioritaires SIFEM.

PARTIE 2 : TÂCHES ET OBJECTIFS DE GESTION

OBJECTIF	CIBLE	PERFORMANCE
EFFET SUR L'EMPLOI	<p>a) SIFEM crée ou maintient au moins 10 000 emplois par an (au prorata), c.-à-d. si un fonds crée 1000 emplois et SIFEM y participe à hauteur de 10 %, 100 nouveaux postes sont attribués à SIFEM.</p>	<p>Atteint : la part proportionnelle des nouveaux emplois créés et maintenus par SIFEM s'élève à 12'839 pour l'année sous revue 2020. Le nombre moyen d'emplois au prorata pour la période entière est de 15 100 par an.¹⁶</p>
	<p>b) Le taux d'emploi au sein des entreprises du portefeuille de SIFEM augmente d'au moins 6 % par an sur une moyenne de trois ans.</p>	<p>Atteint : Le nombre d'emplois dans les sociétés du portefeuille existantes a augmenté de 6,66 % en moyenne par an entre 2018 et 2020.</p>
	<p>c) Les entreprises du portefeuille prennent les mesures nécessaires pour respecter les dispositions du droit du travail conformément aux normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et aux principes relatifs à la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité.</p>	<p>Atteint : 100 % des transactions clôturées par SIFEM en 2018–2020, les entreprises du portefeuille se sont engagées à respecter la politique d'investissement responsable de SIFEM (qui fait référence aux normes fondamentales du travail de l'OIT et aux autres normes E & S applicables, y compris la santé et la sécurité au travail) et sont tenues à leur tour de s'engager à faire respecter cette politique par leurs sociétés et clients respectifs.</p>
	<p>d) Les entreprises du portefeuille attestent par écrit leurs efforts en vue d'améliorer la sécurité au travail au-delà des exigences nationales de base.</p>	<p>Atteint : tous les gestionnaires de fonds des investissements de fonds SIFEM engagés en 2018–20, sauf un, se sont engagés à communiquer chaque année les objectifs en matière d'emploi, de santé et de sécurité pour leurs entreprises respectives de portefeuille. Ces objectifs sont propres à chaque entreprise puisqu'ils dépendent de la nature des activités de l'entreprise et des performances de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.</p>
	<p>e) Analyse de rentabilité et présentation de l'utilité économique et sociale qui découle de la promotion de la qualité des emplois.</p>	<p>Atteint : une étude sur la contribution de SIFEM à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans le secteur manufacturier a été menée en 2019. Tout en soulignant la nature propre au contexte de ce qui constitue la qualité de l'emploi, l'étude est d'avis que les investissements de SIFEM soutiennent la création et le maintien d'emplois de qualité dans la durée.</p>

¹⁶ *Rectificatif* : Les chiffres de 2018 et 2019 utilisés pour les calculs ont été revus, sur la base des nouvelles informations disponibles. Les chiffres définitifs pour 2018 et 2019 sont respectivement 12'597 et 19'923.

EFFET SUR LE DÉVELOPPEMENT DANS SA GLOBALITÉ	Au moins 75 % des investissements du portefeuille doivent être ultérieurement évalués bons ou très bons selon le système de contrôle du développement mis en place par SIFEM.	Atteint : 85 % du portefeuille total de SIFEM a reçu un score ex-post « bon » ou « très bon » relatif aux effets sur le développement, selon la dernière évaluation en 2020.
COMBINAISON D'INSTRUMENTS	Total des engagements et nombre d'investissements par pays, secteur (y c. microfinance, infrastructure) ainsi que nombre d'entreprises soutenues.	Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : veuillez-vous reporter aux données et graphiques de la section 3.2.
PERFORMANCE	SIFEM est un investisseur de référence dans tous les fonds d'investissement auxquels il participe et siège dans les commissions de surveillance (conseil) des fonds.	Atteint : SIFEM a obtenu un siège dans les organes de gouvernance des investissements de 100 % de ses opérations de fonds clôturées en 2018 et 2020.
MOBILISATION DIRECTE	En complément de l'augmentation de capital décidée par le Conseil fédéral pour la période stratégique, SIFEM mobilise au moins CHF 30 millions auprès d'investisseurs partenaires privés ou institutionnels.	Atteint : Obviam a signé un nouveau contrat de gestion en mai 2020 avec une fondation suisse pour un montant d'USD 60 millions.
CONTRÔLE	Rapport sur l'impact de développement en accord avec la politique d'impact de SIFEM.	Atteint : SIFEM a publié trois rapports sur l'impact du développement en 2018–20, avec des chapitres thématiques sur l'inclusion financière (2018), le financement pour la lutte contre le changement climatique (2019) et les emplois décents (2020).
POSITIONNEMENT	<p>a) Contribution aux objectifs des mesures de politique économique et commerciale relevant du message sur la coopération internationale 2017–2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – objectif « davantage et de meilleurs emplois » + nombre d'emplois créés ou préservés + capital mobilisé (en USD) – objectif « économie faible en émissions et résiliente au climat » + économies d'émissions de GES + kWh supplémentaires issus d'énergies renouvelables 	<p>Rapports descriptifs (pas de niveau cible) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 870'600 emplois soutenus et créés depuis 2005 (avec les co-investisseurs) • plus d'USD 750 millions de capitaux privés mobilisés à travers les investissements de fonds SIFEM en 2018–20. • 5882 GWh d'énergie propre produite et 5,5 millions de tonnes d'émissions de CO₂ évitées (avec les co-investisseurs)
	<p>b) Synergies avec les instruments de la coopération économique au développement du SECO, en particulier dans les domaines du développement et de la réglementation des marchés des capitaux locaux, ainsi que des infrastructures financières.</p>	Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : des interactions régulières ont eu lieu avec le SECO et les bureaux locaux dans le cadre de missions de phases d'analyse et de surveillance.

	<p>c) Contribution en particulier aux objectifs de développement durable suivants de l'ONU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8.5. « [...] parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes [...] un travail décent [...] » • 7a. « [...] promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre » • 17.3 « Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement » 	<p>Rapports descriptifs (pas de niveau cible) :</p> <p>contributions aux ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 8 : 65 % des investissements faits en 2018–20 • ODD 7 : 13 % des investissements faits en 2018–20 • ODD 17 : 26 % des investissements faits en 2018–20 <p>NB: tous les investissements SIFEM identifient un maximum de 3 ODD par investissement, pour lesquels la contribution escomptée aux ODD est basée sur des preuves mesurables.</p>
DÉVELOPPEMENT	<p>a) Au moins 30 % des investissements doivent contribuer à la promotion de l'inclusion sociale (en permettant aux couches de population pauvres ou défavorisées d'accéder à des biens et des services abordables et à des emplois) et/ou à la fourniture de biens publics mondiaux, en particulier dans les domaines de la protection du climat, de la santé, de la formation, de la sécurité alimentaire et des infrastructures de base.</p>	<p>Atteint : 58 % des investissements de SIFEM clôturés en 2018–2020 contribuent soit à l'inclusion sociale, soit à la fourniture de biens publics mondiaux tels que la protection du climat, les soins de santé, la formation, la sécurité alimentaire et les infrastructures de base.</p>
	<p>b) Au moins 3 nouveaux investissements doivent viser la protection du climat.</p>	<p>Atteint : un nouvel investissement a été effectué dans le domaine de la protection du climat en 2020, s'ajoutant à deux investissements climatiques de SIFEM clôturés en 2018.</p>
POLITIQUE ET GESTION DU RISQUE	<p>La part des investissements considérés comme projets présentant un risque élevé et très élevé est</p> <ul style="list-style-type: none"> • inférieure à 45 % pour les fonds • inférieure à 20 % pour les instruments de dettes • inférieure à 45 % pour les fonds • inférieure à 20 % pour les instruments de dettes 	<p>Atteint :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds : 39,7 % • Instruments de dettes : 9,2 %

PART 3: OBJECTIFS FINANCIERS

OBJECTIF	CIBLE	PERFORMANCE
EFFICIENCE OPÉRATIONNELLE	Les coûts d'exploitation sont plafonnés à 1,5 % des engagements actifs.	Atteint : les coûts totaux d'exploitation ont atteint 1,4 % en 2020, soit un niveau inférieur au plafond de 1,5 %. En moyenne, les coûts totaux d'exploitation ont atteint 1,35 % du total des engagements actifs en 2018–20.

FINANCEMENT

a) Les coûts d'exploitation de SIFEM et les nouveaux engagements peuvent être entièrement couverts durant la période stratégique par les reflux d'investissements fructueux, les réserves de trésorerie non engagées et le sur-engagement (conformément à la décision du Conseil fédéral du 14 mai 2014).

Atteint : La somme du total des coûts de fonctionnement et des nouveaux engagements pris en 2018–20 (277 millions de francs suisses) était inférieure à la marge de sur-engagement incluant les augmentations de capital et les remboursements reçus en 2018–20 (281,6 millions de francs suisses).

b) Les reflux annuels moyens augmentent d'au moins 10 % par rapport aux reflux annuels moyens enregistrés entre 2014 et 2017.

Atteint : Les retours sur investissements moyens de 2018–2020 sont supérieurs de 33 % à la moyenne des retours sur investissements de 2014–2017.

DÉCOMPTE FINAL

Résultat opérationnel positif selon les normes IFRS.

Non atteint : le résultat opérationnel de 2020 est de CHF –28,6 millions. Le résultat opérationnel cumulé sur l'ensemble de la période stratégique est de CHF –46 millions.

INVESTISSEMENTS

a) Taux de rendement interne supérieur à 3 %.
Multiple d'investissement (valeur totale sur capital libéré) supérieur

Atteint : le TRI du portefeuille global en 2020 est de 5,2 % ; le TVPI de 1,20.

b) Au moins 1–2 institutions d'investissement sont sélectionnées pour comparer la performance de SIFEM à d'autres institutions d'investissement.

Atteint : Deux institutions financières de développement comparables en Europe ont été sélectionnées au début de la période stratégique. Au cours des trois dernières années, l'efficacité opérationnelle de SIFEM semble avoir été meilleure que celle de ces homologues, tandis que sa rentabilité se situe dans la moyenne.

PARTIE 4 : COOPÉRATION

OBJECTIF

CIBLE

PERFORMANCE

RÉSEAUX

a) SIFEM participe activement à des organismes (notamment EDFI et ses groupes de travail) dans le but d'améliorer l'harmonisation, la mesure de l'efficacité et le compte rendu.

Atteint : SIFEM a contribué activement à différents groupes de travail techniques en 2020. SIFEM a coprésidé le groupe de travail d'harmonisation EDFI en 2020. Voir section 1.3. pour plus de détails.

b) SIFEM examine l'opportunité d'adhérer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (International Aid Transparency Initiative, IATI).

Atteint : SIFEM a évalué le potentiel d'adhésion à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide en 2020. Elle est parvenue à la conclusion qu'elle ne se joindrait pas à l'initiative, qui est plus adaptée aux flux de donateurs qu'aux institutions financières de développement.

ANNEXE 2 : GESTION DES RISQUES

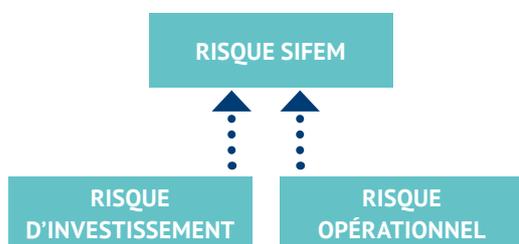
1. PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES DE SIFEM

L'identification, la réduction, le suivi et la gestion des risques opérationnels et d'investissement est l'une des tâches essentielles de SIFEM, ces risques pouvant affecter la santé et la pérennité financières de SIFEM, sa capacité à avoir un impact sur le développement et sa réputation. Le risque sur la réputation revêt une importance particulière pour SIFEM pour deux raisons principales : (a) entreprise publique, SIFEM est soumis à un suivi étroit de la part de ses actionnaires ainsi que de ses parties prenantes et est tenu de respecter les normes les plus strictes ; et (b) SIFEM opère dans un environnement de marché émergent et d'économie en développement, dans lequel la gouvernance d'entreprise a tendance à être insuffisante et le risque d'événements indésirables relativement élevé.

SIFEM s'appuie sur un manuel de procédures complet approuvé par son Conseil d'administration qui contient toutes les politiques, procédures et directives pertinentes pour les opérations. Le manuel détaille les manières dont Obviam met en œuvre l'Accord de gestion, et en particulier comment les risques sont identifiés, réduits, suivis et gérés.

Obviam applique à tous les investissements de SIFEM un système global d'évaluation du risque interne à l'échelle du portefeuille. Il s'agit d'un outil utile pour détecter, surveiller et gérer les nombreux risques inhérents aux activités d'investissement de SIFEM. Les risques potentiels pour SIFEM relèvent de deux domaines principaux : le risque opérationnel et le risque d'investissement ou de portefeuille.

ILLUSTRATION A : COMPOSANTES PRINCIPALES DES RISQUES SIFEM



Le suivi du risque à chaque niveau obéit à des procédures et des processus spécifiques, appliqués dans toutes les activités de SIFEM, qui garantissent une réduction maximale du risque ainsi que la satisfaction des exigences réglementaires. À chaque étape, l'objectif est de réduire à un minimum les risques pour SIFEM dans le cadre des directives de placement données. Les risques traités font l'objet d'un suivi continu. Tous les événements de risque importants sont dûment signalés au Conseil d'administration, accompagnés de propositions sur la manière de réduire les risques.

2. GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL ET SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

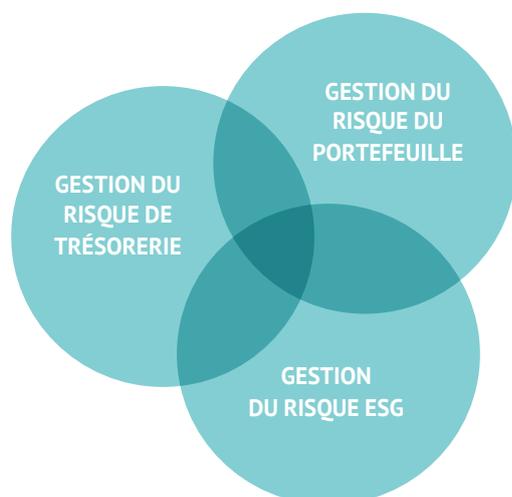
SIFEM fait l'objet d'un audit complet effectué annuellement conformément au Code des obligations suisse. Depuis la révision en 2008 du Code des obligations, les sociétés soumises à un audit complet sont tenues de démontrer l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Le Conseil d'administration et les membres de la haute direction d'une entreprise sont tenus de prêter toute l'attention requise à la qualité et à la documentation de leur SCI.

Le manuel de procédures constitue la base du système de contrôle interne de SIFEM. Il couvre tous les processus et contrôles opérationnels en détail. Les processus de rapport comptables et financiers ont été sous-traités à la banque qui joue le rôle de dépositaire et d'administrateur, ainsi qu'à un agent comptable externe.

3. GESTION DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille de SIFEM reflète clairement le mandat de développement de l'institution, dans la mesure où il se compose principalement d'investissements dans des pays et des projets présentant un haut risque structurel. Il est donc essentiel de disposer d'un système adéquat de gestion des risques qui tienne compte de la capacité de gestion des risques, afin de contrôler ces risques et, ce faisant, de veiller à ce que les résultats financiers préservent la capacité de SIFEM à maintenir et à accroître ses capacités d'investissement.

ILLUSTRATION B : GESTION DU RISQUE D'INVESTISSEMENT, BASEE SUR TROIS ELEMENTS :



Gestion du risque du portefeuille

Obviam est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la sélection des opportunités d'investissement pour SIFEM, ainsi que du suivi des investissements de SIFEM. Obviam utilise des outils spécifiques à chaque étape du processus d'investissement et applique des procédures prédéfinies.

Obviam suit activement le portefeuille, en se concentrant notamment sur l'évolution des notations de risque, les évaluations, les rapports, la performance des sociétés bénéficiaires et le respect des différentes politiques et directives applicables. Toute violation des politiques ou des directives applicables est signalée au Conseil d'administration, avec des mesures proposées pour remédier à la situation.

Obviam utilise son propre outil d'évaluation du risque, qui a été validé par l'auditeur de SIFEM. Chaque investissement est évalué sur une base annuelle. Des descriptions complètes de l'outil et de l'analyse des risques du portefeuille sont fournies aux sections 4.4 et 4.5.

Gestion du risque de change

Obviam gère activement l'exposition au risque de change de SIFEM liée au fait que les fonds soient libellés dans des devises autres que l'USD (euro, rand, yuan). Pour l'euro, l'exposition totale de SIFEM est estimée (en mesurant le montant des placements en instruments de dettes libellés en euros, des liquidités propres et des liquidités estimées dans les fonds de private equity sous-jacents libellés en euros) puis sa couverture ciblée au moyen de contrats de change à terme sur trois mois sur une base glissante. Il est parfois difficile de se prémunir efficacement contre les fluctuations de certaines devises, comme le yuan chinois ou le rand sud-africain. Dans ce cas-là, les liquidités sont maintenues à un minimum.

Gestion de la trésorerie

Obviam est responsable du respect des limites de risque de liquidité. Le calcul du ratio de liquidité et le contrôle du respect des limites sont effectués par la banque dépositaire sous la supervision d'Obviam. Des prévisions

périodiques de trésorerie sont générées pour assurer la liquidité. La gestion des réserves de trésorerie qui ne sont pas nécessaires à court terme pour les opérations d'investissement est assurée par l'Administration fédérale des finances et la Banque nationale suisse, ce qui ajoute un niveau de sécurité important. Les engagements non financés sont soutenus par des réserves de trésorerie libellées dans des devises équivalentes afin d'atténuer le risque de change.

Gestion du risque ESG

En tant qu'investisseur responsable, SIFEM est déterminé à investir conformément aux meilleures pratiques internationales des normes ESG, afin de minimiser les risques liés à l'ESG et à sa réputation, et de contribuer au développement durable sur ses marchés cibles.

SIFEM bénéficie de l'approche d'investissement responsable d'Obviam. Ce document détaillé de politique d'investissement énonce clairement les engagements d'Obviam en matière d'investissement responsable et les exigences ESG qu'il impose à ses investissements. Le document décrit également la gestion ESG d'Obviam tout au long du cycle de vie d'un investissement.

Avant de décider d'un investissement, les notations de risque ESG sont attribuées à tous les investissements potentiels. Une évaluation de la qualité de la gestion ESG dans les investissements SIFEM est également effectuée. Tous les investissements sont soumis à des examens ESG annuels, y compris les examens des notations de risque ESG. Les investissements qui ne sont pas en conformité et ceux qui ont eu des incidents graves (tels que des crimes financiers, des pertes de vies humaines, des dommages environnementaux importants, etc.) sont soumis à des examens plus fréquents. Dans ces cas-là, Obviam, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs IFD, ébauche des plans d'action environnementaux et sociaux (Environmental and Social Action Plans, ESAP) et des plans d'action pour la gouvernance d'entreprise (Corporate Governance Action Plans, CGAP). Ces plans régissent la correction des cas de non-conformité dans des délais acceptables. Les sociétés bénéficiaires peuvent faire appel à l'assistance technique du SECO pour soutenir les efforts correctifs et les améliorations allant au-delà de la conformité, et Obviam peut également fournir une assistance directe, si nécessaire.

Les cotes de risque ESG et autres informations clés (y compris l'état de conformité et les incidents graves) sont conservées dans un système d'information de gestion. Des listes de surveillance sont périodiquement générées pour suivre et surveiller les risques. Le profil de risque ESG de l'ensemble du portefeuille de SIFEM est généré chaque année.

4. OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE DU PORTEFEUILLE

En 2012, Obviam a développé et mis en place un système interne complet d'évaluation de risque pour le portefeuille SIFEM, qui a été validé par l'auditeur de SIFEM. Le système comprend différentes mesures de notation pour les fonds de private equity, les institutions financières (IF) et les fonds de dette en microfinance ou autres classes d'actifs. Il mesure principalement le risque financier, mais prend également en compte d'autres dimensions telles que les risques environnementaux, sociaux et de réputation. Le système comprend plus de 30 indicateurs de risque qui prennent en compte les risques opérationnels, de marché, d'infrastructure et ESG, ainsi que les risques liés aux fonds, aux instruments de dettes et spécifiques aux IF.

PONDERATION DES RISQUES DANS L'OUTIL D'ÉVALUATION DE RISQUE DE SIFEM POUR LES FONDS DE PRIVATE EQUITY ET LES FONDS DE DETTE

Illustration C



Ces indicateurs sont pondérés puis agrégés pour constituer une note de risque pour chaque investissement. Les notes sont ensuite ajustées par des facteurs quantitatifs dérivés de leurs performances financières historiques. Dans les cas de fonds de microfinance ou autres fonds de dette dont le potentiel de croissance est limité, des ajustements supplémentaires sont apportés pour tenir compte des différents profils de risque des instruments d'investissement de SIFEM. Pour déterminer la note de risque des investissements directs dans des IF, un ensemble alternatif de critères qualitatifs est appliqué, ce qui donne plus de poids aux facteurs endogènes.

PONDERATION DES RISQUES DANS L'OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE DE SIFEM POUR LES PLACEMENTS DIRECTS DANS DES INSTRUMENTS DE DETTES

Illustration D



Le système d'évaluation de risque est utilisé tout au long du processus d'investissement d'Obviam. Les premières évaluations de risque sont effectuées ex ante lors de la vérification préalable des investissements potentiels. Après investissement, la notation de chaque projet est mise à jour régulièrement pour saisir et suivre l'évolution des risques.

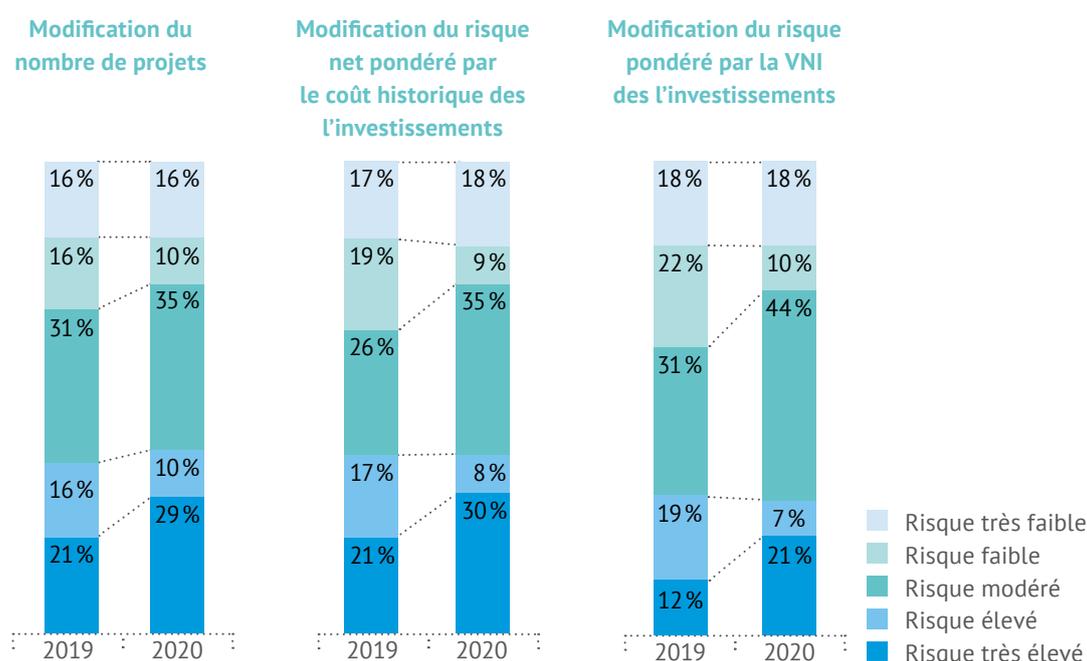
La notation individuelle de chaque investissement est rééchelonnée en une note de risque allant de 1 (risque très élevé) à 5 (risque très faible). Des notes de risque de 4 ou 5 qualifient un investissement à risque faible ou même très faible, tandis qu'une note de risque de 3 indique un risque modéré. Une note de risque de 2 place un investissement sur la liste de surveillance ; il nécessite une supervision accrue. Enfin, une note de risque de 1 signifie qu'un investissement est un cas sur lequel un plan d'action clair doit être élaboré et mis en œuvre.

5. APERÇU DE LA NOTATION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE DE SIFEM EN 2020

Du point de vue du portefeuille, le risque peut être mesuré en pondérant l'exposition en fonction du coût de l'investissement, de la valeur résiduelle de l'investissement ou de la valeur nette d'inventaire (VNI). Bien que mesurer l'exposition au risque pondérée par le coût d'investissement représente une perspective historique, l'évaluation de l'exposition au risque en utilisant la valeur résiduelle est une approche plus prospective, car elle détermine le montant de la valeur restante qui risque d'être perdu à l'avenir.

Quand on mesure l'exposition à chaque catégorie de risque en pondérant chaque investissement par sa VNI, on obtient un maximum de concentration dans la catégorie risque modéré. Ce n'est guère surprenant, car les projets très risqués ont tendance à faire l'objet de provisions plus importantes ou ont historiquement perdu de la valeur par rapport au coût de l'investissement initial, perdant ainsi un poids relatif dans la valeur résiduelle totale du portefeuille SIFEM. En 2020, les projets d'un niveau de risque faible ont eu tendance à évoluer vers un niveau de risque modéré. Les autres catégories de risque sont restées relativement stables.

ILLUSTRATION E : MODIFICATION DU NOMBRE DE PROJETS, MODIFICATION DU RISQUE PONDERE PAR LE COUT NET ET MODIFICATION DU RISQUE PONDERE PAR LA VNI DU PORTEFEUILLE DE SIFEM PAR CATEGORIE DE RISQUE EN DECEMBRE 2020



Lors de la distinction entre les classes d'actifs dans lesquelles SIFEM investit, il apparaît clairement que l'équilibre en cours du portefeuille entre les instruments de dettes et les instruments de capitaux propres contribue à réduire le risque total du portefeuille. Comme le montre l'illustration F, les instruments de dettes ont un profil de risque plus faible, ce qui compense en partie le risque plus élevé des placements en instruments de capitaux propres.

ILLUSTRATION F : NOMBRE D'INVESTISSEMENTS DE SIFEM PAR CATEGORIE DE RISQUE ET PAR INSTRUMENT EN DECEMBRE 2020

Projets par catégorie de risque	Fonds de private equity		Instruments de prêt		Placements directs dans des instruments de dettes	
Risque très faible	8	11%	8	53%		
Risque faible	4	6%	5	33%	1	7%
Risque modéré	23	32%	2	13%	10	71%
Risque élevé	8	11%			2	14%
Risque très élevé	28	39%			1	7%

Remarque : les pourcentages du tableau ont été arrondis et peuvent ne pas correspondre à 100 %.

Une vision encore plus fine de la répartition des risques au sein du portefeuille peut être obtenue en appliquant à nouveau les différentes approches de pondération (coût par rapport à la VNI), en différenciant par type d'instrument de financement. L'illustration G ci-dessous montre que les fonds de private equity présentent une concentration dans la catégorie de risque très élevé mesurée par le coût d'investissement. Toutefois, mesurée en valeur résiduelle, la plus grande part du portefeuille de private equity de SIFEM appartient aux catégories à risque élevé et à risque modéré.

Les instruments de dettes, tels que les fonds de dettes, présentent une image très différente : dans ce cas, la plupart des investissements peuvent être considérés comme présentant un risque moins élevé. Ce n'est pas surprenant, étant donné que les actifs sous-jacents de ces instruments sont constitués d'emprunts ou d'emprunts subordonnés, qui sont

prioritaires dans le processus de remboursement par rapport aux placements en instruments de capitaux propres. En outre, les instruments collectifs offrent un degré de diversification qui les rend généralement moins risqués que les placements directs dans des instruments de dettes.

Un changement dans la répartition des catégories de risque ne survient que si un instrument de dettes est provisionné, par exemple déplacé vers le stade 2 ou 3 selon les normes comptables IFRS 9. Un changement significatif du risque pondéré par la VNI pourrait être observé. Cela souligne la nature prospective de l'approche VNI : un tel investissement était une perte pour SIFEM, mais comme sa valeur dans le portefeuille actuel a substantiellement diminué il y a également moins de valeur à risque pour des pertes futures relatives à cet investissement particulier.

ILLUSTRATION G : PROJETS, COUT NET ET VNI DU PORTEFEUILLE DE SIFEM EN POURCENTAGE PAR CATEGORIE DE RISQUE EN DECEMBRE 2020

Fonds de private equity	PROJETS	COÛT	VNI
Risque très faible	11 %	12 %	11 %
Risque faible	6 %	7 %	9 %
Risque modéré	32 %	30 %	41 %
Risque élevé	11 %	8 %	8 %
Risque très élevé	39 %	43 %	32 %
Instrument de crédit			
Risque très faible	53 %	78 %	80 %
Risque faible	33 %	19 %	17 %
Risque modéré	13 %	4 %	3 %
Risque élevé			
Risque très élevé			
Prêt direct			
Risque très faible			
Risque faible	7 %	7 %	8 %
Risque modéré	71 %	70 %	77 %
Risque élevé	14 %	13 %	11 %
Risque très élevé	7 %	9 %	4 %

Remarque : les pourcentages du tableau ont été arrondis et peuvent ne pas correspondre à 100 %.

Sans surprise, le degré de risque moyen des placements directs dans des instruments de dettes de SIFEM se situe donc entre le degré de risque des fonds de private equity et celui des instruments de dettes collectifs regroupés dans la catégorie de risque modéré. Globalement, le risque moins élevé des instruments de dettes contribue à une diminution au niveau du risque de portefeuille moyen de SIFEM, quelle que soit l'approche de pondération appliquée.

En règle générale, les mouvements entre les catégories de risque ne sont pas significatifs, la plupart des investissements ne progressant, à la hausse ou à la baisse, que d'une catégorie ou deux catégories à la fois. Comme le montre la matrice de risque ci-dessous (illustration H), 23 projets ont changé de catégorie de risque en 2020, dont 20 présentaient une détérioration et 3 seulement une amélioration. Au cours de l'année, neuf projets sont

passés de la catégorie à risque élevé et un de la catégorie à risque modéré à la catégorie à risque très élevé, tandis que quatre projets auparavant classés comme à risque modéré font maintenant partie de la catégorie à risque élevé. Un projet est passé de la catégorie à risque faible à la catégorie à risque élevé et cinq projets de la catégorie à risque faible à la catégorie à risque modéré.

D'autre part, deux projets ont évolué de la catégorie à risque très élevé à la catégorie modérée et un de la catégorie à risque modéré à la catégorie à risque faible.

ILLUSTRATION H: MATRICE DE MIGRATION DES RISQUES (PROJETS DE MIGRATION EN CHIFFRES GRAS)

		2019							
		1	2	3	4	5			
		Risque très élevé	Risque élevé	Risque modéré	Risque faible	Risque très faible	Total	Total %	
Nombre de projets	Nouveaux projets								
2020	1 Risque très élevé	0	19	9	1	0	0	29	29 %
	2 Risque élevé	1	0	4	4	1	0	10	10 %
	3 Risque modéré	5	0	2	23	5	0	35	35 %
	4 Risque faible	0	0	0	1	9	0	10	10 %
	5 Risque très faible	1	0	0	0	0	15	16	16 %

GLOSSAIRE

Dépositaire

Une institution financière, réglementée et spécialisée, chargée de la conservation des actifs financiers de SIFEM, tels que des actions, des obligations et des devises.

Fonds de private equity

Plateforme d'investissement collectif fermée, qui regroupe les capitaux de plusieurs investisseurs pour ensuite investir dans des titres de private equity.

Institution financière de développement (IFD)

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des institutions bilatérales et multilatérales qui fournissent du capital-risque au secteur privé des pays en développement.

Reflux

Tout type de paiement reçu en retour du portefeuille d'investissement de SIFEM, y compris les remboursements de capital, les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts.

Institutions européennes financières de développement (EDFI)

Association de 15 institutions financières bilatérales de développement basées en Europe, dont SIFEM est membre.

Position de l'héritage (Legacy Position)

Le portefeuille d'investissements réalisés pour le compte de la Confédération suisse avant la création de SIFEM en 2011.

Taux de rendement interne (TRI)

Le taux de rendement composé annualisé effectif d'un investissement est couramment utilisé pour évaluer l'opportunité de projets d'investissement. C'est la mesure standard du rendement financier utilisée dans le secteur du capital d'investissement.

Financement mezzanine

Une plateforme d'investissement collectif fermée qui regroupe des capitaux provenant de sources multiples pour ensuite investir dans des titres de créance et des titres de quasi créance principalement pour des entreprises privées.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Ensemble de normes comptables développées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Le montant attribuable aux investisseurs d'un portefeuille sur la base de la juste valeur de ses actifs, diminué de ses passifs.

Directives internationales sur le capital d'investissement et la valorisation (IPEV)

Ensemble de directives internationalement reconnues qui définissent les meilleures pratiques dans lesquelles les investissements en private equity sont comptabilisés à la juste valeur et adoptées par les principales associations mondiales de private equity.

Revenu net

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le revenu net désigne le résultat des activités d'investissement. Il combine les produits d'intérêts, les revenus de dividendes, les revenus de services liés aux investissements, les gains / pertes de change sur les investissements, les variations de VNI des investissements et les pertes de valeur des placements en instruments de dettes.

Obviam

Société de gestion de placements basée à Berne, formée par l'ancienne direction de SIFEM et chargée d'exercer les fonctions de conseiller en investissement de SIFEM. La société appartient en intégralité à ses employés et n'a ni SIFEM ni la Confédération suisse en tant qu'actionnaire.

Résultat opérationnel

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat opérationnel est calculé en soustrayant les frais d'administration et d'exploitation du revenu net.

Private equity

Financement à moyen et long terme fourni en contrepartie d'une participation au capital de sociétés en croissance, qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Résultat global total

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat global total est calculé en ajoutant le résultat financier et les effets de change au résultat opérationnel.

Placements à revenu courant

Investissements qui versent régulièrement des intérêts ou des dividendes fixes ou variables.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

SA	Société anonyme suisse (AG)	MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
Art.	Article	VNI	Valeur nette d'inventaire
CDC	IFD britannique	N°	Numéro
ECO	Europe centrale et orientale	VAN	Valeur actuelle nette
CDGE	Cadre de développement de la gouvernance d'entreprise	OCI	Autres éléments du résultat global
CHF	Franc suisse	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CNY	Yuan chinois Renminbi	PD	Probabilité de défaut
CIS	États Indépendants du Commonwealth	PE	Private equity
ED	Efficacité / effets du développement	PEF	Fonds de private equity
DEG	IFD allemande	CO	Code des obligations suisse
IFD	Institution financière de développement	DDC	Direction du développement et de la coopération suisse
EAD	Exposition en cas de défaut	ODD	Objectifs de développement durable
CE	Commission européenne	SECO	Secrétariat d'État suisse à l'économie
ECL	Perte de crédit prévue	SIFEM	Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents
EDFI	Institutions financières européennes de développement	PME	Petites et moyennes entreprises
E&S	Environnemental et social	BNS	Banque nationale suisse
ESG	Environnemental, social et gouvernance	RS	Recueil systématique du droit fédéral suisse
UE	Union européenne	SSA	Afrique subsaharienne
EUR	Euro	URPI	Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	TA	Assistance technique
IF	Institution financière	TVPI	Valeur totale sur capital libéré
FMO	IFD néerlandaise	ONU	Organisation des Nations unies
FVOCI	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	USD	Dollar US
FVTPL	Juste valeur par le biais du compte de résultat	OMC	Organisation mondiale du commerce
PIB	Produit intérieur brut	ZAR	Rand sud-africain
GPR	Outil d'évaluation des projets selon la politique d'entreprise (développé par DEG)		
ITAI	Initiative de transparence de l'aide internationale		
SCI	Système de contrôle interne		
TIC	Technologie de l'information et de la communication		
SFI ou IFC	Société financière internationale		
IFI	Institution financière internationale		
IFRS	Normes internationales d'information financière		
OIT	Organisation internationale du Travail		
IPEV	Directives internationales d'évaluation du private equity		
TRI	Taux de rendement interne		
M	Million		
LATAM	Amérique latine		
PMA	Pays les moins avancés		
LGD	Perte en cas de défaillance		
LIC	Pays à faible revenu		
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord		
IMF	Institution de microfinance		



SIFEM AG
c/o Obviam AG
Helvetiastrasse 17
P.O. Box
3000 Berne 6
Suisse

info@sifem.ch
+41 31 310 09 30

www.sifem.ch

© 2021 SIFEM



Rédaction :
Obviam, Berne

Conception :
Push'n'Pull, Berne

Photos :
Obviam, Berne
Adenia, Antananarivo

Imprimé :
Vögeli AG, Langnau